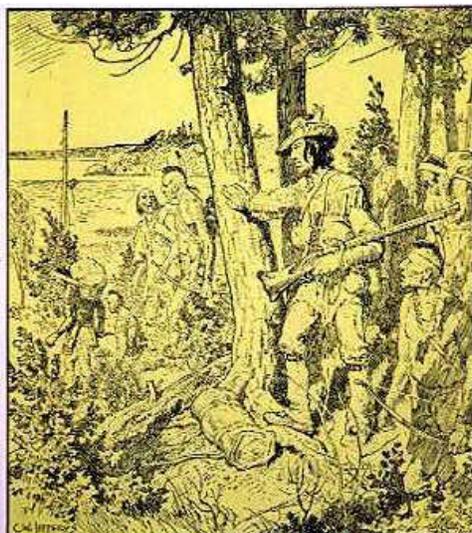


Université de Montréal

**LES INTERPRÈTES
SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS
(1534-1760)**



par
Jean Delisle
École de traduction
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention de la maîtrise en traduction
Juin 1975

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	3	
Introduction	4	
Chapitre premier – Les débuts		
A. Les interprètes de Jacques Cartier	6	
B. Les interprètes de la seconde moitié du XVI ^e siècle	16	
Chapitre II – Le retour des Français en Nouvelle-France		
A. Naissance de l'institution des interprètes-résidents	19	
B. Étienne Brûlé : premier interprète officiel	24	
C. Les interprètes de la première heure	31	
D. Jean Nicolet	35	
Chapitre III – Les interprètes en activité		
A. La vie en tribu	40	
B. Rapports avec les missionnaires	45	
C. Le salaire des interprètes	49	
Chapitre IV – Les langues indiennes		55
Chapitre V – La seconde moitié du régime français		
A. Nicolas Perrot	66	
B. Les interprètes judiciaires et militaires	74	
Conclusion	83	
Appendice I – La méprise de Christophe Colomb	85	
Appendice II – L'école brésilienne	86	
Appendice III – Quatre traductions en langues indigènes	96	
Appendice IV – Glossaire anglais-français des tribus indigènes	98	
Sigles	101	
Bibliographie	102	

Liste des tableaux

Tableau I – Les interprètes de Champlain	32
Tableau II – Les interprètes pour les langues indiennes	77
Tableau III – Les interprètes pour l'anglais ou le hollandais	78
Tableau IV – Les interprètes de l'armée de Montcalm	81

SOMMAIRE

Le présent mémoire vise à mieux faire connaître les interprètes qui ont assuré les communications en Nouvelle-France entre Français et indigènes de 1534 à 1760. Ces polyglottes, agents commerciaux, diplomates et trafiquants assumaient des fonctions diverses et formaient une véritable classe sociale. Ils ont joué un rôle primordial dans les relations franco-indigènes, de même que sur la scène économique et politique. Sans verser dans le panégyrique emphatique, même si la trempe de certains interprètes nous y incitait, nous avons tenté de tracer de ces hommes un portrait fidèle et de donner une description réaliste de leurs conditions de vie et des difficultés qu'ils eurent à surmonter.

Si l'on en juge par le peu de publications consacrées aux interprètes, il semble que les historiens ne se sont guère intéressés à la question. Pourtant, à notre avis, il y a de riches enseignements à retirer de l'étude de l'histoire de la traduction et de l'interprétation au Canada. L'auteur souhaite donc voir se multiplier les recherches dans ce domaine. De tels travaux feront mieux ressortir les liens étroits qui existent entre la langue et la culture, et permettront de préciser davantage les fonctions sociales et culturelles de l'interprète et du traducteur.

INTRODUCTION

De tout temps, l'interprète a contribué à jeter des passerelles culturelles entre des groupes ethniques isolés par la langue. Sous le régime français, depuis les voyages d'exploration du Canada par Jacques Cartier jusqu'à la Conquête, l'interprète a joué un rôle d'autant plus important dans les relations franco-indigènes que les deux groupes en présence ne sont pas « contemporains ». En d'autres termes, nous assistons à la rencontre de l'homme de la Renaissance et de l'homme de l'âge néolithique. Or, en s'assimilant aux indigènes pour servir les intérêts commerciaux et politiques de leurs compatriotes, les interprètes ont contribué dans une très large mesure à atténuer le choc culturel provoqué par une telle rencontre. Le présent mémoire tente de mettre en évidence cet aspect important de l'activité des truchements de cette époque.

Pour retracer les origines du métier d'interprète au pays, il faut remonter à Jacques Cartier. Au cours de ses explorations de la vallée du Saint-Laurent, il lui fallut franchir la barrière linguistique, et, pour ce faire, il recruta deux interprètes *manu militari*, comme nous le verrons. Durant la deuxième moitié du seizième siècle, les marchands français eurent eux aussi recours aux services de guides bilingues pour traiter avec les Indiens.

Au début du dix-septième siècle, les Français revinrent officiellement en Nouvelle-France et, pour assurer les communications avec les aborigènes, créèrent l'institution des interprètes-résidents dont Étienne Brûlé et Jean Nicolet furent deux figures des plus illustres. Nous nous interrogerons sur les raisons qui amenèrent les Français à créer ce personnage nouveau dans la colonie.

Nous suivrons ensuite l'interprète dans les tribus indiennes pour connaître les conditions dans lesquelles il exerçait son métier, les risques qu'il courait et les initiations auxquelles il devait se soumettre. Nous tenterons également de savoir quels rapports les interprètes ont entretenus avec les missionnaires, seuls autres Français exerçant une influence directe sur les indigènes. Nous nous demanderons enfin si le métier d'interprète était lucratif à cette époque.

Après avoir donné un aperçu général des caractéristiques des dialectes du pays et de la difficulté de l'étude des langues indiennes, nous consacrerons le dernier

chapitre aux interprètes de la seconde moitié du régime français et notamment à Nicolas Perrot, un des plus éminents interprètes de toute cette période.

Quand l'histoire s'intéresse aux hommes plus qu'aux événements, on dit qu'elle est «petite». Mais pour petite qu'elle soit, elle n'en est que plus attachante, car elle nous fait participer intimement aux inquiétudes, aux joies et aux malheurs des bâtisseurs obscurs et souvent oubliés d'une nation. Les interprètes des premières heures du Canada appartiennent à cette classe de pionniers.

Chapitre premier

LES DÉBUTS

A. Les interprètes de Jacques Cartier

À Gaspé, le 24 juillet 1534, des Iroquois de Stadaconé, venus pêcher dans le golfe, se tenaient à proximité de la croix dressée par les marins de Jacques Cartier. À l'issue de la brève cérémonie, les Français regagnèrent leurs vaisseaux avec l'intention de mettre le cap sur la France, le lendemain. Le capitaine malouin regrettait cependant de quitter les nouvelles terres dont il venait de prendre possession officiellement sans ramener quelques indigènes à son roi François I^{er}. Or, une occasion inespérée s'offrit à lui.

De leur vaisseau, Cartier et ses hommes virent s'approcher une barque dans laquelle ils reconnurent l'agouhanna¹ Donnacona accompagné de trois de ses fils et de son frère. Rendu à proximité du bâtiment, le chef iroquois se leva et laissa entendre dans une langue bizarre et à grand renfort de gestes que toute la terre qu'il était possible d'embrasser du regard lui appartenait et que nul n'avait le droit d'y élever de croix sans son consentement.

Il haranguait encore l'équipage lorsque des marins, sautant dans l'embarcation, contraignirent les cinq occupants, ébahis, à monter à bord du navire. Cartier ordonna aussitôt de prodiguer tous les soins de l'hospitalité à Dom Agaya et Taignoagny², deux des fils du grand chef. Ses ordres ne tardèrent pas à être exécutés à la lettre, et les deux captifs eurent droit à tous les égards réservés aux souverains.

¹ Mot iroquois qui signifie «Seigneur». Donnacona était le grand chef des Iroquois de Stadaconé (Québec).

² Marius Barbeau donne au mot Dom Agaya la signification de Old-Muskrat-Hut et à Taignoagny celle de *On-top-of-the-Double-Door*. «The language of Canada in the Voyages of Jacques Cartier», *National Museum of Canada Bulletin*, 173, (1961) : 205-206.

Et accoustrasmes sesdits deux filz de deux chemises, et en livrées, et de bonnetz rouges, et à chaicun, sa chainette de laton au col. Dequoy se contentèrent fort, et baillèrent leurs vieulz haillyons à ceulx qui retournaient³.

Tout fut mis en oeuvre pour que les deux Indiens ne souffrent pas de leur expatriation et qu'ils restent à bord de bon gré. Il n'est pas défendu de croire non plus que, délibérément ou emportés par un zèle excessif, les matelots aient plongé nos deux compagnons dans une douce ivresse, effaçant de leur esprit toute velléité d'un retour à terre.

Quoi qu'il en soit, Dom Agaya et Taignoagny, vêtus de leur ample casaque et de leur bonnet rouge, débarquèrent en France le 5 septembre 1534. Ils ne revinrent respirer l'air des grands espaces sauvages de leur pays que l'année suivante en qualité de truchements⁴, c'est-à-dire d'interprètes.

L'enlèvement de ceux deux Iroquois marque le début de l'histoire de la traduction et de l'interprétation au Canada. Les deux premiers interprètes du pays auront été kidnappés et formés en exil.

Le rapt de naturels par les explorateurs se pratiquait couramment au XVI^e siècle, et les deux fils du chef de Stadaconé n'ont pas été les premiers Amérindiens à visiter de force l'Europe. Thomas Aubert, de Dieppe, fut vraisemblablement le premier Français à ramener des indigènes en France⁵. Il revint de Terre-Neuve, en

³ H.P. Biggar, *The Voyages of Jacques Cartier* : 66-67.

⁴ D'origine sémitique, le mot «trucheman» a pénétré dans la langue au moyen âge par l'arabe *tourdjoumân* qui a donné «drugement» au XI^e siècle et «trucheman» au XIV^e siècle. Le mot a pris l'orthographe «truchement» dans les textes du XVI^e siècle, sans doute par suite d'une confusion avec le suffixe «ment». Le doublet «drogman» était l'ancien nom des interprètes officiels dans les pays d'Orient. Corneille, qui qualifiait les yeux de «muets truchements», et Molière, qui considérait la parole comme le «truchement du coeur», avaient déjà commencé à confiner ce mot à des emplois figurés. En français moderne, l'emploi figuré de truchement s'est lui-même estompé; il ne reste à vrai dire que la locution «par le truchement de» qui apparaît un substitut élégant de «par l'intermédiaire de».

⁵ Marcel Trudel, *Les vaines tentatives* : 26.

1508, avec sept Béothuks⁶ qui furent promenés de Dieppe à Rouen, avec leurs vêtements, leurs armes et même leur barque. Cartier lui-même ramena des côtes brésiliennes, en 1527, une jeune indigène connue sous le nom de Katherine du Brésil. Ces captifs déracinés de leur sol natal témoignaient de l'authenticité des exploits maritimes, avaient valeur de souvenirs et constituaient des objets de curiosité.

Cartier comptait revenir poursuivre ses explorations en Nouvelle-France et songeait aux multiples services que Dom Agaya et Taignoagny pourraient lui rendre s'il les préparait au métier d'interprète. Il sentait d'autant plus le besoin de disposer des services de personnes aptes à comprendre les langues du pays, si rocailleuses pour une oreille européenne, qu'il n'avait pas saisi un seul mot des longues harangues dont on le gratifiait si généreusement dans le golfe. De plus, le côté rébarbatif des langues indigènes expliquerait, partiellement du moins, sa décision d'enseigner le français aux deux fils de Donnacona au lieu d'en faire des maîtres de langues. Lui-même apprit les rudiments de l'iroquois. Les quelques mots et bribes de phrases qu'il put mémoriser ne purent pas, cependant, de se passer de ses interprètes. «par deffault de langue, ne peusmes avoyr congnoissance⁷...», écrit-il souvent avec regret dans les relations de ses voyages en Nouvelle-France.

L'explorateur du Canada avait pourtant l'expérience des langues étrangères, car il avait lui-même servi d'interprète. Les Malouins du XVI^e siècle s'engageaient volontiers comme marins sur les navires espagnols et portugais qui se rendaient aux comptoirs du Brésil chercher un bois de teinture très apprécié et diverses marchandises⁸. Au cours de ces voyages, Cartier avait appris le portugais et il servit à maintes reprises d'interprète aux Portugais pris en mer et gardés dans les

⁶ Les Béothuks (terme qui signifie Peau-Rouge) furent les premiers aborigènes rencontrés par les Européens. Il peuplaient l'île de Terre-Neuve. Les pêcheurs européens et les Micmacs les exterminèrent. Le dernier survivant dont on puisse retrouver la trace mourut en 1829. «Glossaire des tribus indiennes», DBC, I : 13.

⁷ H.P. Biggar, *op. cit.*, 171.

⁸ René Maran, *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542* : 142-143. (Voir aussi l'Appendice II).

prisons de Saint-Malo⁹. Le 26 février 1543, dans sa ville natale, il figure comme interprète au procès d'un de ces marins¹⁰. L'explorateur termina d'ailleurs son existence comme courtier interprète; ses fonctions consistaient à traduire les pièces de bord rédigées en langue étrangère, à servir d'interprète aux étrangers et à renseigner les capitaines de navire sur les formalités à remplir dans les ports. Les commandants de navires étaient les seules autres personnes autorisées à remplir ces fonctions¹¹.

Le 19 mai 1535, Dom Agaya et Taignoagny s'embarquent sur la Grande Hermine pour repasser outre-mer. Leur séjour de huit mois en France leur avait permis d'acquérir une connaissance élémentaire du français et de fournir sur leur pays de

⁹ *Ibid.*, 144.

¹⁰ «Jacques Cartier parlant pour ledict Anthoine demande que on luy rande sa neff et que on luy paye son fret et force les maistre et capitaine de luy randre sa charte partie. La charte partie sera interpréttée et coppiée et sera ajugez en français par ledict Anthoine. Interprettes pour Interpretez, Jac. Quartier et ledict Bourret.»
H.P. Biggar, *A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval* : 476.

¹¹ En France, le courtage maritime est une vieille institution. Les courtiers interprètes, ou courtiers maritimes, y exercent de nombreuses fonctions. Sans remonter très loin dans le passé, on peut rappeler que l'Ordonnance de Colbert d'août 1681 prescrit que les courtiers conducteurs de navires (interpréteront dans les sièges de l'Amirauté, privativement à tous autres, les déclarations charte-partie, connaissements, contrats et tous actes dont la traduction sera nécessaire, et serviront aussi de truchement à tous étrangers, tant maîtres de navires que marchands, équipages de vaisseaux, et autres personnes de mer. «Les lettres patentes de 1776, sous la signature de Louis XVI, maintiennent les courtiers interprètes dans leur "droit exclusif" d'assister les capitaines et marchands étrangers qui ne sauraient pas la langue française et de leur servir d'interprètes.» Encore aujourd'hui, les courtiers maritimes se chargent personnellement de la traduction des contrats maritimes devant les tribunaux; leurs fonctions sont définies par le Code de Commerce. Ils s'occupent de la vente et de l'achat de bateaux et de l'entrée en douane de navires. Ils sont officiers ministériels, et à ce titre, sont nommés par le Président de la République; ils achètent leur charge et peuvent choisir leur successeur.

précieux renseignements grâce auxquels les cartographes du vieux continent ont pu dresser les premières cartes du Canada.

De retour dans leur pays, ils devenaient aux yeux de leurs compatriotes des preuves vivantes de la bonne foi des Français qui respectaient leur promesse de ramener sains et saufs les deux fils du grand chef. C'est à partir de ce moment que s'établirent des rapports fort complexes entre Français et Indigènes et que les truchements commencèrent à jouer un rôle de premier plan dans les relations franco-iroquoises. Pour avoir connu le mode de vie des Français, les deux interprètes de Stadaconé se trouvaient dans une position de force dont ils ne manquèrent pas de tirer parti. Leur expérience européenne les rendait à même de mieux déceler les intentions des Français et de comprendre la rentabilité de la traite. C'est ainsi que mis au courant de la manière dont se traitaient les affaires en France, ils reprochèrent vivement à leurs congénères d'accepter de menus articles sans valeur en échange des riches fourrures que les trafiquants français revendaient à prix fort en Europe.

Au cours de son deuxième voyage au Canada, Cartier acquit une meilleure connaissance du pays grâce à ses interprètes. Sur leurs indications, il s'engagea dans le grand fleuve dont il n'avait même pas soupçonné l'existence lors de son premier voyage, découvrant ainsi un «grand axe de pénétration¹².» Il apprit aussi que ce cours d'eau n'avait rien d'un détroit conduisant au Cathay et recueillit de nombreux autres détails sur le pays. Parmi les inestimables services qu'il retira de ses interprètes, le plus important fut sans contredit le secret du remède de la «grosse maladie», c'est-à-dire du scorbut. Sur les cent dix hommes de l'équipage, une dizaine à peine y avaient échappé au cours du rigoureux hiver de 1535-1536. La maladie frappait d'ailleurs les indigènes aussi durement que les Français et n'avait pas épargné Dom Agaya. Cartier nous a laissé une description de son interprète affecté par cette maladie : «il avoyt, écrit-il, l'une des jambes, par le genoil, aussi grosse que ung enffant de deux ans, et tous les nerfs d'icelle retirez, les dentz perdues et gastées, et les gencives pourries et infectés¹³.»

¹² Marcel Trudel, *op. cit.*, 65.

¹³ H.P. Biggar, *op. cit.*, 212-213.

Un jour qu'il circulait hors du fort dressé sur le bord de la rivière Sainte-Croix¹⁴, désespéré devant une situation apparemment sans issue, Cartier rencontra par hasard Dom Agaya tout à fait guéri. L'interprète lui enseigna alors la recette d'une tisane faite du jus et du marc de la feuille de l'arbre appelé «annedda¹⁵», et grâce à cette boisson miraculeuse, tous les membres de l'équipage se rétablirent promptement. En les tirant d'une mort certaine, Dom Agaya sauvait de la catastrophe une expédition déjà grandement compromise.

Même si Dom Agaya et Taignoagny vécurent quelque temps à la française, ils demeurèrent toujours Iroquois de coeur. Jamais ils n'ont collaboré avec les Français lorsque les visées de ces derniers s'opposaient aux intérêts des Stadaconéens. Ils ont gardé un attachement profond et indéfectible à leur peuple. En tant qu'interprètes, ils se situaient à la charnière de deux civilisations : l'europpéenne et l'amérindienne. La fidélité pour eux consistait à demeurer loyaux envers leur peuple. Interprètes en langue iroquoise auprès des Français, ils ont été avant tout les porte-parole des Iroquois de Stadaconé. Cartier s'en rendit compte lorsqu'il eut connaissance des intrigues menées contre lui et ses hommes par ses deux truchements.

Dès que les Français exprimèrent le désir de se rendre à Hochelaga (Montréal) vérifier l'hypothèse de l'existence d'une route conduisant en Asie, les Stadaconéens tentèrent par tous les moyens de les dissuader de remonter le fleuve. Pour comprendre leur attitude et, en particulier les agissements de Dom Agaya et Taignoagny, il faut savoir qu'Hochelaga dominait la vallée du Saint-Laurent et tenait Stadaconé sous sa dépendance¹⁶. En habile diplomate et homme d'affaires, Donnacona désirait s'approprier le monopole du commerce sur le point de s'établir avec les Français et ainsi se soustraire à la domination du village rival. Avec la

¹⁴ Aujourd'hui la rivière Saint-Charles près de Québec.

¹⁵ Il s'agit du *thuya occidentalis* ou cèdre blanc. Marcel Trudel, *op. cit.*, 104.

¹⁶ «Les Iroquois laurentiens ne doivent pas être considérés comme membres d'une même entité culturelle et politique; on croit retrouver chez eux deux groupes bien distincts : l'un établi à Hochelaga, qui serait d'origine onontaguée, l'autre, celui de Stadaconé, serait une famille de Mohawks.» Marcel Trudel, *op. cit.*, 94.

complicité de ses fils, il chercha à retenir Cartier à Stadaconé pour rester le seul intermédiaire entre les «Chairs blanches» et les «Peaux rouges» de la vallée.

Dans un premier temps, les interprètes acceptèrent de guider le capitaine malouin, mais invoquèrent par la suite toutes sortes de raisons plus ou moins plausibles pour se démettre de leur promesse. Cartier offrit un riche présent à Taignoagny, qui semblait le plus opposé à ce voyage, pour gagner son indispensable collaboration, mais il essuya un refus net et catégorique du truchement.

Quelques jours plus tard, Dom Agaya se dit prêt à accompagner le groupe qui devait se rendre au village en question, si toutefois son père y consentait. Ce revirement soudain ne manqua pas d'étonner Cartier. Pourquoi après tant de tergiversations, Dom Agaya acceptait-il enfin de l'accompagner?

Cette offre inattendue du fils de Donnacona faisait partie en fait d'une habile manoeuvre visant à faire avorter le projet de voyage sans perdre l'amitié des Français. Le rôle de Taignoagny consistait à s'opposer, apparemment seul, au départ de Cartier pour Hochelaga, tandis que Dom Agaya devait s'efforcer de maintenir de bons rapports avec les Français. Taignoagny était l'instrument des visées économiques et politiques des Stadaconéens, tout comme Dom Agaya. Porte-parole de leur peuple en cette délicate affaire, les deux truchements se révélèrent des maîtres du double jeu et d'excellents comédiens. À la suite des violentes altercations qui suivirent l'intervention de Dom Agaya, Cartier qualifia Taignoagny de vaurien et de traître. Il lui retira sa confiance et réaffirma sa volonté de donner suite à son projet de voyage.

Le scénario des truchements ne pouvait pas durer indéfiniment. Dans un ultime effort pour convaincre Cartier de rester à Stadaconé, ils organisèrent une scène de sorcellerie. Avec des peaux de chiens, noires et blanches, ils déguisèrent trois hommes en diables qu'ils coiffèrent de longues cornes après leur avoir noirci le visage de suie. Montés dans une barque, les travestis firent le tour du navire en invoquant les esprits, puis se retirèrent dans les bois. Une demi-heure plus tard, Dom Agaya et Taignoagny s'avancèrent religieusement sur le rivage, seuls, les mains jointes, invoquant le nom de Jésus et de Marie. Ils apportaient le message du dieu Cudouagny qui déconseillait fortement tout voyage à Hochelaga : ceux qui oseraient s'y aventurer périraient d'une mort atroce dans les glaces. Cette mascarade avait lieu le 18 septembre et Cartier savait pertinemment qu'il n'y avait

pas encore de neige à Hochelaga à cette date. La supercherie des deux frères ne faisant plus aucun doute, le départ fut fixé au lendemain, et comme il était impensable d'emmener de force Dom Agaya et Taignoagny, Cartier résolut de partir seul.

Sans les services de ses interprètes, il fut réduit à nouveau à la pantomime de la communication gestuelle et récolta à Hochelaga une maigre moisson de renseignements, d'ailleurs incomplets et imprécis. Mis au courant de l'existence de trois sauts, il ne put connaître la distance qui les séparait et se méprit également sur la source de la rivière des Outaouais (qu'il fit passer par le Saguenay); il ne put savoir non plus où se trouvait le pays des redoutables Agojudas. L'absence d'interprètes diminua considérablement la portée de cette courte expédition.

Au retour de la belle saison, après un dur hiver passé au fort Sainte-Croix, Cartier songea à appareiller pour la France. Ne voulant cependant pas laisser en Nouvelle-France des intrigants comme Dom Agaya et Taignoagny, il décida de s'en saisir une deuxième fois pour les exiler définitivement en France. Ce second enlèvement eut lieu, encore une fois, à l'occasion de la mise en terre d'une croix à l'intérieur du fort, le 3 mai 1536. Au signal convenu, les hommes de Cartier s'emparèrent du Seigneur Donnacona, des deux interprètes et de deux notables de la tribu. Pris de panique, le reste des indigènes présents à la cérémonie s'enfuirent sur-le-champ dans un sauve-qui-peut général. Cartier n'avait aucunement l'intention de ramener au pays un chef qui n'était plus un allié sûr, et encore moins les deux interprètes qui n'avaient que trop contrecarré ses projets.

Le 16 juillet 1536, les interprètes et leurs congénères débarquent sur un continent d'où ils ne reviendront plus. La mort les emporta peu de temps après leur arrivée en terre étrangère. Nous ignorons la date exacte de leur décès, mais en 1541, tous étaient morts. De leurs années passées en France, nous savons très peu de chose, si ce n'est qu'ils vécurent en Bretagne, entretenus en vertu d'une ordonnance de François I^{er} et qu'ils eurent aussi collaboré à la rédaction des deux vocabulaires franco-iroquois de Jacques Cartier.

La compilation de ces lexiques bilingues – premier travail de terminologie auquel ont participé des interprètes canadiens – a probablement eu lieu en France plutôt qu'au Canada. Il est possible aussi qu'un linguiste ait collaboré à ce travail car des questions posées à la hâte par un marin impatient d'explorer un nouveau monde et

disposant d'un langage improvisé par signes comme seul moyen de communication, n'auraient pas donné d'aussi bons résultats¹⁷.

Le huron-wyandot était probablement le dialecte iroquois en usage dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque des voyages d'exploration de Jacques Cartier¹⁸; on retrouve cependant dans les lexiques un certain nombre de termes du dialecte agnier. Une cinquantaine de mots composent le premier lexique intitulé «Langage de la terre nouvellement découverte nommée la Nouvelle-France». On y relève le nom des principales parties du corps, de certains fruits et de quelques animaux. Le second lexique, plus étoffé, comprend 168 mots et expressions; il porte comme titre : «Ensuit le langaige des pays et royaumes de Hochelage et Canada, autrement dicte la Nouvelle-France». Il se divise en trois parties : «Premier leur nombre de compter», «Ensuict les noms des parties du corps de l'homme», «Ensuivent les noms des villes subjectes au Seigneur Donnacona». Ces deux lexiques marquaient un progrès considérable par rapport aux six mots franco-souriquois transcrits par Cartier dans la baie des Chaleurs en 1534¹⁹. Malheureusement, ils ne furent d'aucune utilité aux interprètes du XVII^e siècle : quand les Français revinrent dans la vallée du Saint-Laurent, la langue des habitants avait changé.

À sa troisième visite au Canada, Cartier inaugura un système qui devait rester en vigueur durant tout le XVII^e siècle. La nouvelle formule consistait à envoyer vivre de jeunes Français parmi les naturels dans le but de leur faire apprendre les langues du pays. «L'expérience d'interprètes indigènes n'ayant pas été heureuse, on change donc de méthode : des interprètes français vivront d'abord dans une tribu et se mettront à l'école des indigènes²⁰.» La commission de Roberval de 1540 ne prévoyait-elle pas de «plus avant entrer esdictz pais... afin d'en icelux converser

¹⁷ Marius Barbeau, *op. cit.*, 220.

¹⁸ *Id.* «Huron-Wyandot Traditional Narratives in Translations and Native Texts», *National Museum of Canada Bulletin*, 165, (1960) : 1.

¹⁹ Marcel Trudel, *Le comptoir* : 386.

²⁰ Marcel Trudel, *Les vaines tentatives* : 150.

avec lesdcitz peuples estrangers s'y faire se peulx et habiter esd. terres et pais²¹»? Le désir de maintenir des relations plus étroites et plus stables avec les tribus rendait nécessaire l'adoption d'une nouvelle formule. Les intermédiaires devraient désormais être des collaborateurs sûrs et fidèles. Par leurs agissements, Dom Agaya et Taignoagny avaient fait prendre conscience aux Français de l'importance des interprètes dans les rapports avec les indigènes. Il s'agissait donc pour les Français de se doter d'interprètes dévoués aux intérêts des leurs, de la même manière que Dom Agaya et Taignoagny avaient épousé la cause de leur peuple. Nous verrons, cependant, que les interprètes du XVII^e siècle n'envisageront pas tous leur rôle sous cet angle patriotique.

En remontant le fleuve, Cartier s'arrête, le 7 septembre 1541, saluer le Seigneur d'Achelacy²² qui, à plusieurs reprises en 1535 et 1536, l'avait informé des complots de ses truchements. Il lui confie deux jeunes garçons qu'il destine au métier d'interprète. Ces deux Français, demeurés anonymes, ont sans doute été les premiers Européens à se mettre à l'école des indigènes du Canada. Leur séjour parmi les naturels fut malheureusement de très courte durée. À son retour d'Hochelaga – où faute d'interprètes cette fois encore, il ne fait aucun progrès notable dans la connaissance de l'arrière-pays et en reste aux hypothèses de 1535, – Cartier s'arrête de nouveau au village d'Achelacy pour s'assurer que les deux marins laissés en stage s'adaptent bien à leur nouveau mode de vie. À son grand étonnement, il n'y trouve pas le Seigneur de la place, ce dernier étant parti à Stadaconé se liquer avec le successeur de Donnacona pour conspirer contre les Français. Devant la détérioration des relations avec les indigènes, le capitaine ramène les deux jeunes hommes. L'expérience n'avait duré que deux jours; une fois de plus, Cartier n'avait pas de chance avec ses interprètes. Toutefois, comme nous le verrons, la formule de l'immersion dans une tribu sera reprise un demi-siècle plus tard avec plus de succès.

B. Les interprètes de la seconde moitié du XVI^e siècle

²¹ Commission du 17 octobre 1540, *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France recueillis aux Archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger*, I : 31.

²² On croit qu'il s'agit d'un village situé à proximité des rapides du Richelieu.

Après le retour de Roberval en France, en 1542, et durant toute la seconde moitié du XVI^e siècle, ce sont les pêcheurs basques, bretons et normands qui gardèrent le contact entre la France et le Canada. Cette période vit s'organiser le commerce des fourrures à une grande échelle, et, imperceptiblement, se métamorphoser certains morutiers en commerçants. Contrairement aux pêcheurs de morue verte qui restaient en mer, les pêcheurs de morue sèche accostaient sur les côtes pour faire sécher leurs prises. Progressivement, ils se lièrent d'amitié avec les naturels et, d'une année à l'autre, les contacts se firent plus réguliers. Devant le désir que les Indiens manifestaient d'obtenir de menus articles des Français, de nombreux matelots se firent marchands de fourrures. D'autre part, ne constituant au début qu'un objet de curiosité troqué au hasard d'une rencontre avec les indigènes, les peaux de bêtes devinrent avec les années un article très recherché en Europe. La demande grandissante força même les marchands à aller au-devant des fourrures et à faire appel aux services d'habiles intermédiaires connaissant les langues indigènes et la mentalité des autochtones. Bien que les lieux de pêche fussent essentiellement des stations estivales, des marins hivernaient à l'occasion dans les tribus pour se familiariser davantage avec les langues du pays et préparer les séances de traite du printemps.

From the year 1588 until the close of the century, the trade went unhampered but no inhabitants of the motherland showed any inclination to emigrate to the colony. [...] A factor no doubt sometimes spent a winter with the Indians in order to familiarize himself with their language and habits²³.

De temps à autre, à l'exemple de Cartier, pêcheurs et négociants ramenaient des autochtones en France pour les former au métier d'interprète. En 1584, par exemple, les marchands de Saint-Malo organisèrent une expédition dans l'estuaire du Saint-Laurent et ramenèrent en France deux Amérindiens pour faciliter les échanges commerciaux²⁴. D'autres faits nous permettent de croire à l'existence d'interprètes au Canada dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Ainsi, en 1588, les neveux de

²³ H.P. Biggar, *The Early Trading Companies of New France* : 35.

²⁴ H.P. Biggar, *op. cit.*, 32.

Jacques Cartier, désireux d'obtenir le monopole du commerce des fourrures en Nouvelle-France, invoquèrent leurs longues années d'expérience dans le commerce des pelleteries et mentionnèrent dans le texte de leur sollicitation qu'ils avaient conduit des sauvages en France dans le but de leur apprendre le français et de les employer comme truchements. En 1600, les marchands malouins eurent recours à un argument analogue pour s'opposer au monopole accordé à un nommé Chauvin. Ils affirmaient avoir laissé un homme en Nouvelle-France, « afin qu'il entre avec eux [les Indiens] dans la pais reconnoistre leur habitation et ce qui se peut espérer à l'avenir de meilleur²⁵. » La mission confiée à cet homme était identique à celle des jeunes Français laissés par Cartier à Achelacy et à celle que Champlain confiera à ses truchements quelques années plus tard.

Il est donc permis de croire qu'entre 1543 et 1600, des marins, des aventuriers ou des facteurs ont exercé le métier d'interprète à un moment ou l'autre en Nouvelle-France. Nous ignorons leur nombre, la durée de leur séjour au pays, leur attitude à l'égard des naturels, leurs liens contractuels avec les marchands, leurs gages ou le pourcentage de leur commission. Pendant cette soixantaine d'années, les marchands eurent recours indifféremment à des interprètes indigènes et français.

D'autre part, si les indigènes étaient souvent réticents à apprendre les langues européennes, ils employaient à l'occasion la « parlure » des visiteurs. Beaucoup d'entre eux connaissaient le basque, qui fut à un certain moment la langue du commerce²⁶. Il ne faut pas écarter non plus la possibilité que, durant les années qui nous intéressent, les truchements indigènes aient été plus nombreux que leurs collègues français. Un marin de Bayonne n'affirmait-il pas que dans le détroit de Belle-Isle les indigènes pouvaient faire la traite de leurs peaux de martre en français, en anglais et en gascon²⁷? Il est d'ailleurs reconnu que chaque groupe linguistique avait ses interprètes et ses polyglottes.

²⁵ *Documents inédits sur le Canada* : 51-53 cité par Marcel Trudel, *Les vaines tentatives* : 237.

²⁶ «... les Canadois ne traictoient parmy les Français en autre langage qu'en celle des Basques.» Pierre de Lancre cité par Marcel Trudel, *Le comptoir* : 389.

²⁷ Charles-André Julien, *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle* : 165-166.

La méthode d'apprentissage des langues «par immersion» dans une tribu indigène ne fut pas une idée originale de Cartier; elle se pratiquait déjà au Brésil à l'époque où le Malouin s'y rendait à bord des navires portugais. Il est étrange que, connaissant cette pratique bien établie en ce pays, Cartier ne l'ait pas adoptée dès 1534 en Nouvelle-France. Il comprit cependant son erreur, et, au troisième voyage, tenta d'y apporter un correctif; mais il était trop tard. Il faut attendre la venue de Champlain, au début du siècle suivant, pour que fleurisse l'institution des truchements européens. Cartier avait préféré se donner des intermédiaires autochtones pour mieux tirer parti de leur connaissance approfondie du pays et de ses habitants. Avant lui, Christophe Colomb n'avait d'ailleurs pas agi autrement aux Antilles²⁸.

²⁸ Voir l'Appendice I

Chapitre II

LE RETOUR DES FRANÇAIS EN NOUVELLE-FRANCE

A. Naissance de l'institution des interprètes-résidents

Au tournant du XVII^e siècle, l'intérêt de l'Europe pour les colonies se raviva. La France revint en Amérique du Nord avec l'intention d'y établir des postes permanents. Envers les indigènes, deux attitudes s'offraient aux colonisateurs : la fraternisation ou l'extermination à la manière espagnole et portugaise. Préférant s'allier des collaborateurs, les Français optèrent pour une alliance avec les tribus de la vallée laurentienne. On se demande d'ailleurs comment une poignée de Français aurait pu asservir une population autochtone évaluée à plus de deux cent mille personnes. Dès les premières tentatives de rapprochement, les nouveaux venus se heurtèrent néanmoins à des barrières de toutes sortes : géographiques, culturelles, religieuses, commerciales et surtout linguistiques. L'obstacle des langues posa un problème particulièrement aigu, étant donné la multiplicité des dialectes parlés au pays.

Au cours de leurs voyages d'exploration du littoral, en 1603, 1604 et 1605, François Pont Gravé et Samuel de Champlain entrèrent en contact avec plusieurs peuples et, pour les communications, eurent recours à des truchements indigènes qui avaient fait un stage en France. Grâce à ces guides bilingues, ils obtinrent d'utiles renseignements sur les peuplades autochtones et la topographie nord-américaine. Rivières, chutes et lacs se dessinèrent avec un peu plus de précision sur la carte du pays.

En 1603, Français et indigènes nouèrent solennellement des liens d'amitié en concluant une alliance qui assurait aux premiers un immense réservoir de pelleteries et aux seconds, un appui militaire non négligeable contre les Iroquois. Ce premier pacte, à portée politique, commerciale et militaire, précisait en quelque sorte la nature des relations que les Français allaient entretenir avec les nations de la vallée laurentienne durant plus d'un siècle. Cette politique générale adoptée à l'égard des

indigènes allait également se répercuter sur la nature des fonctions confiées aux interprètes français.

En 1605, de Monts laissa à l'actuelle *Casco Bay* un Français, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, et accepta un indigène comme otage²⁹. On se souvient que Cartier avait tenté cette expérience au village d'Achelacy en 1541, mais sans succès. Ce Français mis en stage par le Sieur de Monts resta-t-il assez longtemps chez les indigènes pour apprendre la langue et servir d'interprète à ses compatriotes? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle tentative annonçait les interprètes de Champlain dont l'institution subsistera durant tout le XVII^e siècle.

Au cours de la première moitié du siècle, les Français entrèrent en relation avec la plupart des principales nations indiennes de la Nouvelle-France³⁰. Or, devant la multiplicité de peuples et de groupes linguistiques qui cohabitaient sur un territoire immense, entretenaient des rapports amicaux ou hostiles, pratiquaient le commerce à une vaste échelle et défendaient jalousement leurs brisées, le recours à des interprètes français s'imposa dès le début. À la nécessité de surmonter l'obstacle linguistique vinrent se greffer des impératifs d'ordre commercial. Aussi, pour saisir l'importance et le caractère original de l'institution sociale que formèrent les interprètes français en Amérique du Nord, il faut rappeler brièvement le plan mis en oeuvre par celui qui, d'abord simple observateur, fut, à partir de 1608, lieutenant au pays de la Nouvelle-France : Samuel de Champlain.

Pour assurer la viabilité d'une France nouvelle au-delà de l'Atlantique, il apparut essentiel à celui qu'on a surnommé le Père de la Nouvelle-France, d'organiser rapidement et rationnellement le commerce des pelleteries dans la colonie naissante. Ce n'est donc pas par hasard qu'il choisit de construire l'Habitation à Québec. Il comptait profiter d'une vaste ligue, celle des Montagnais et des Algonquins, deux grandes nations alliées par ailleurs aux Etchemins et aux Souriquois de l'Acadie. Il prévoyait également entretenir des relations très étroites avec les Hurons cantonnés sur les bords de la baie Georgienne, et avec la plupart des nations de la rive nord du fleuve. Par stratégie politique et commerciale, Champlain désirait établir un important axe commercial entre Tadoussac et les

¹ Marcel Trudel, *Le comptoir* : 41.

² Voir l'Appendice IV «Glossaire anglais-français des tribus indigènes».

Grands lacs. Il prévoyait canaliser vers les postes du Saint-Laurent les fourrures des Outaouais, des Hurons, des Népissingues, des Algonguins, des Montagnais et celles des autres tribus qui peuplaient les régions situées plus à l'ouest ou plus au nord. Parmi toutes ces nations, les Hurons formaient le groupe le plus important et occupaient un territoire situé au carrefour des principaux courants commerciaux des indigènes, ce qui présentait un grand avantage pour les commerçants français. Or, dans le cours normal des choses,

le trafic des fourrures aurait dû plutôt se faire de la Huronie à l'iroquoisie et de celle-ci au fleuve Hudson. Ce qui signifie que toutes les fourrures des Grands lacs se fussent déversées vers la Nouvelle-Amsterdam et que le comptoir du Saint-Laurent eût perdu la plus grande partie de son intérêt³¹.

Dans les premières décennies du XVII^e siècle, la carte du commerce se découpait ainsi : les nations de la Confédération iroquoise alimentaient en fourrures les Hollandais et les Anglais, tandis que les nations de la coalition laurentienne traitaient leurs pelleteries avec les Français. Mais quand les ressources de l'Iroquoisie – territoire relativement restreint comparativement à celui de la coalition – commencèrent à s'épuiser, les Iroquois se mirent à convoiter les fourrures du nord. C'est d'ailleurs ce besoin incessant de pelleteries qui donna lieu aux sanglantes incursions iroquoises dans la vallée du Saint-Laurent. C'est ici que les interprètes entrent en scène.

Pour acheminer les précieuses peaux de bêtes vers les comptoirs de l'est et endiguer les courants commerciaux naturels vers le sud, Champlain et les marchands français imaginèrent de placer des interprètes dans les tribus pourvoyeuses de fourrures et confièrent à ces agents commerciaux la tâche de se rendre maître des relations avec les indigènes et de les convaincre de réserver leurs fourrures pour la traite avec les Français. La tâche de ces interprètes-résidents n'était pas facile. Il leur fallait maîtriser l'art de l'éloquence et de la persuasion, car la Huronie se trouvait à plus de six cents milles des postes du Saint-Laurent, tandis que trois cents milles seulement la séparaient des comptoirs flamands et anglais.

³ Marcel Trudel, *op. cit.*, 366.

En assurant la permanence de la traite avec les nations de la coalition et surtout avec les Hurons – peuple populeux, sédentaire et doué d'un grand génie commercial, – les interprètes contribuèrent à entretenir l'amitié des indigènes envers les Français et à augmenter les bénéfices des marchands. En somme, l'institution des interprètes français est née, certes, de la nécessité de vaincre l'obstacle des langues, mais elle a été inspirée surtout par des impératifs commerciaux et une stratégie politique savamment orchestrée. En d'autres termes, l'interprète-résident fut amené à faire office d'agent commercial principalement parce qu'à cette époque la métropole considérait le Canada uniquement comme un centre d'approvisionnement en fourrures.

Quoi qu'il en soit, le programme de Champlain ouvrait une carrière nouvelle à une élite de jeunes, prêts à affronter la rude vie des bois. Pour veiller à leurs intérêts politiques et commerciaux, les Français avaient senti le besoin de disposer d'ambassadeurs dignes de confiance. Ces jeunes émissaires remplacèrent donc peu à peu les truchements indigènes, sans toutefois les éliminer totalement. Le système d'interprètes inauguré par Champlain avait existé au Brésil, avons-nous dit, dès les premières années du XVI^e siècle. Dans ce pays, les aventuriers qui détenaient le monopole des relations avec les indigènes manquaient nettement d'organisation et cherchaient surtout à tirer profit de leur connaissance des langues locales.

En Nouvelle-France, il y eut également une classe d'interprètes mercenaires, d'aventuriers indépendants qui menaient une vie désordonnée. Ils formaient une triste école dont les missionnaires n'ont cessé de se plaindre :

Pour les découvertes, écrit le récollet Joseph Le Caron, voicy la manière dont [les marchands] pourraient prétendre prétexte, pour faire que ces peuples qui viennent traiter d'an en an soient obligez de les revenir voir avec force butin, ils donnent quelques hommes à ces peuples Sauvages pour aller avec eux & les inviter à revenir; comme cette année ils en ont mis cinq en cette manière, mais ils ne servent & ne sont la pour la plus grande partie que de servir de scandalle, & sont plutôt propres à faire blasphèmer le nom Chrétien qu'à en faire honorer la mémoire, abusant & faisant milles sortes de vilenies, voire plus que ces pauvres misérables Sauvages, lesquels eux-

mêmes en ont fait des plaintes qui tombent en grand scandale & opprobre à notre nation³².

D'autres interprètes, par contre, se montraient plus disciplinés. Champlain les avaient souvent choisis lui-même et les retenait à la portée de son commandement. Avant de les affecter dans une nouvelle tribu, il leur donnait des instructions précises sur les lieux à explorer et les peuplades à rencontrer. Les premiers interprètes furent en quelque sorte ses éclaireurs. Foulant un sol vierge, ils rapportaient d'innombrables renseignements que Champlain versait dans ses cartes et ses rapports.

En somme, les Français ne pouvaient pas agir sans le consentement ni la collaboration de leurs alliés, contrairement aux Anglais qui, en raison de la position géographique de leurs établissements affichaient une plus grande indépendance à l'égard de leurs pourvoyeurs de pelleteries. C'est pourquoi, si les Français n'avaient pas été dans l'obligation de former une coalition avec les indigènes pour assurer la permanence de l'approvisionnement en fourrures, l'institution des interprètes-résidents, telle qu'elle a existée, n'aurait sans doute jamais vu le jour. Outre le monopole des communications, les interprètes détenaient celui des relations politiques et commerciales avec les peuples de la coalition, et c'est pourquoi ils ont formé une classe d'hommes qui occupent une place de premier plan dans la vue du Canada primitif. Polyglottes, agents commerciaux, diplomates, guides, explorateurs, ethnologues, telles furent les principales fonctions assumées par les premiers interprètes du XVII^e siècle.

⁴ Joseph Le Caron, *Au Roy sur la Nouvelle-France* : 7-8.

B. Étienne Brûlé : premier interprète officiel

Étienne Brûlé fut une des figures les plus hautes en couleur de la colonie naissante. Son arrivée au pays remonte à l'année de la fondation de Québec. Durant le long hivernement de 1608-1609, il échappa au scorbut et à la dysenterie qui emportèrent vingt des vingt-huit hommes de Champlain. Très tôt, ce jeune homme de moins de vingt ans ressentit un grand attrait pour la vie sauvage et aventureuse. Dès 1610, il exprimait le désir d'aller vivre avec les indigènes :

J'avois un jeune garçon, rapporte Champlain, qui avoit déjà yverné deux ans à Quebecq, lequel avoit desir d'aller avec les Algonmequins, pour apprendre la langue. Pont-gravé & moy advisasme que s'il en avoit envie que ce ferait mieux fait de l'envoyer là qu'ailleurs pour sçavoir quel estait leur pays, voir le grand lac, remarquer les rivieres, quels peuples y habitent, ensemble decouvrir les mines & choses les plus rares de ces lieux & peuples, afin qu'à son retour nous peussions estre informez de la vérité³³.

Son désir rejoignait heureusement le plan que mûrissait déjà Champlain d'entretenir des agents de liaison dans les diverses tribus du pays. Mais au moment où Brûlé s'apprêtait à passer chez les indigènes survint un premier contretemps.

Les membres de la tribu des Algonquins se montrèrent très réticents à accueillir le jeune Européen parmi eux; ils invoquaient comme raison que le changement de nourriture et les rudes exigences de la vie des bois placeraient le jeune Français dans des conditions pouvant nuire à sa santé. En réalité, ils craignaient que Champlain prenne des mesures de représailles contre eux si Brûlé venait à être victime d'un accident. Or, désireux de voir partir son «jeune garçon» chez les indigènes, Champlain mit en doute la bonne foi de ses alliés et la sincérité de leur amitié. Après discussion, les deux parties convinrent finalement d'une solution de compromis : Brûlé suivrait les Algonquins, tandis qu'un jeune Huron du nom de Savignon, serait conduit en France. Cet échange rassura en outre Champlain sur le sort qui allait être réservé à son futur interprète. Français et indigènes se donnèrent alors rendez-vous aux rapides Lachine, pour le printemps suivant.

⁵ Samuel de Champlain, *Oeuvres* (éd. Biggar), II : 368.

Fidèle à sa promesse, Champlain était aux rapides au moment convenu. C'est avec une vive émotion qu'il accueillit Brûlé «habillé à la sauvage, qui se loua du traitement des sauvages selon leur pays, & me fit entendre tout ce qu'il avoit vu en son yvernement, & ce qu'il avoit appris desdictz sauvages.» Plus loin, il ajoute : «[II] avoir fort bien appris leur langue³⁴.»

En ce 13 juin 1611, apparaît officiellement un personnage nouveau en Nouvelle-France : l'interprète-résident. Champlain était convenu que la réussite de son entreprise tenait dans une large mesure au travail de ces futurs ambassadeurs et agents commerciaux. Avait-il tiré une leçon de l'échec brésilien? Peut-être. Chose certaine, son attitude envers les interprètes sera tout à fait contraire à celle de Villegaignon³⁵. On imagine facilement la joie qu'il éprouva à revoir Brûlé. Le retour de son interprète constituait une première étape vers la réalisation de son vaste projet et l'incitait plus que jamais à placer régulièrement d'autres jeunes Français dans les tribus pour servir les intérêts des commerçants et ceux de la colonie.

La facilité et la rapidité avec lesquelles Étienne Brûlé acquit la connaissance des langues indiennes étonnaient ses contemporains. Pendant la construction de l'Habitation, il retint les rudiments du montagnais et ses contacts quotidiens avec les Hurons de la baie Georgienne lui permirent d'apprendre le huron en l'espace d'un an. Or, un des missionnaires les plus doués pour les langues, le Père Bréboeuf, dut pour sa part consacrer deux ans de travail assidu et acharné pour arriver au même résultat. On comprend qu'il avait envié le don des langues de son compatriote. Entre juillet 1611 et juillet 1615, le jeune interprète se familiarisa en outre avec le dialecte algonquin des Indiens de la rivière Outaouais et celui des Népissingues. Mais il reste surtout connu comme truchement de la langue huronne, qu'il maîtrisa le mieux. À maintes reprises, il servit de guide et d'intermédiaire à Champlain à l'occasion de cérémonies d'alliance, ou d'expéditions militaires. La connaissance du huron était

⁶ *Ibid.*, 179.

⁷ Villegaignon fut ce militaire chevalier de Malte, donc chargé de défendre le catholicisme, qui voulut fonder un refuge pour les protestants en Amérique, plus précisément dans la baie de Guanabara au Brésil. Voir aussi l'Appendice II.

d'ailleurs indispensable pour voyager chez les Algonquins de l'Île aux Alumettes³⁶, les Népissingues, les Pétuns, les Neutres, les Cheveux-Relevés et les Iroquois. Au début du XVII^e siècle, le huron était la langue du commerce sur la plus grande partie du territoire de la Nouvelle-France. Brûlé a vraisemblablement participé à la rédaction du dictionnaire³⁷ de la langue huronne du Frère Sagard à qui il donna quelques leçons particulières. Il refusa cependant de rendre le même service au Père Brébeuf³⁸.

Plus que tout autre interprète, Étienne Brûlé fut profondément «transformé» par ses contacts de tous les jours avec les Indiens. Choisisant de vivre intégralement à l'indienne, il en vint à abandonner totalement la civilisation européenne et à renier ses origines. Ce choix a été, on le devine, fort critiqué par ses contemporains, qui voyaient d'un mauvais oeil qu'un des leurs s'indianise. Ces mêmes personnes trouvaient, par contre, digne d'éloge l'indigène qui se francisait. Il faut préciser que les Indiens éprouaient les mêmes sentiments à l'égard de leurs compatriotes «déserteurs». Loin d'être des traîtres, cependant, ces interprètes qui passaient d'une communauté à l'autre et même peut-on dire, d'une civilisation à l'autre, jetaient des ponts entre les deux groupes. En s'identifiant totalement aux indigènes, les interprètes ont beaucoup contribué à atténuer le choc culturel produit par la rencontre de l'Européen et de l'Indien.

À vivre chez les indigènes, Brûlé finit par agir et penser comme eux, au point de devenir, affirme Sagard, «d'aussi légère croyance qu'eux³⁹.» Il respectait à la lettre les superstitions et les convictions des indigènes, et comme ses amis il devint fétichiste. Sagard rapporte à ce sujet le fait suivant. Chaque fois que les Indiens passaient en canot devant un immense rocher dont la forme rappelait celle d'un

⁸ L'Île aux Allumettes est aujourd'hui l'île Morrison, près de Pembroke, en Ontario.

⁹ Ce dictionnaire est en réalité un recueil d'expressions françaises traduites en langue huronne. D'aucuns n'ont pas manqué de critiquer les erreurs qu'il renfermait. Mais le premier souci du religieux était de fournir les rudiments de la langue à ceux qui travaillaient à implanter la foi chez les Hurons. Sagard y a versé le fruit de l'expérience de certains interprètes et de ses confrères.

¹⁰ Voir le Chapitre III – B. *Rapports avec les missionnaires*.

¹¹ Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, III : 754.

homme levant les bras vers le ciel, ils jetaient par superstition, une quantité de pétun au pied de ce bloc de pierre pour assurer le succès de leur voyage.

Le Truchement Bruslé, ajoute le religieux, nous dit (à sa confusion) d'avoir fait pareille offrande avec eux (de quoy nous le tançasmes fort) & que son voyage luy fut plus profitable qu'aucuns autres qu'il ait jamais fait en tous ces pais-là⁴⁰.

Cette anecdote nous laisse assez bien deviner jusqu'à quel point l'interprète s'était assimilé aux Indiens. Un autre jour, notre homme confia à ce même religieux que, s'étant trouvé en danger de mort, il n'avait su réciter, pour toute prière, que le *bénédicté*⁴¹.

Les autorités, tant civiles que religieuses, se plaignaient de sa paillardise et de son comportement licencieux. «On recognossait cet homme pour estre fort vicieux, & adonné aux femmes», rapporte Champlain⁴². En 1624, ce dernier dénonce les abus et la conduite scandaleuse de son premier interprète. Par sa vie de débauche, Brûlé, qui n'était cependant pas le seul Français ni le seul interprète à agir de la sorte chez les indigènes, se trouvait à saper à la base l'oeuvre des missionnaires. Les religieux considéraient un tel comportement comme une dégradation indigne d'un Européen dans un milieu païen qu'ils souhaitaient transformer radicalement.

Néanmoins, même établi à demeure chez les Hurons et assimilé à eux, pour ainsi dire, Brûlé ne négligea pas d'organiser la traite à chaque printemps et ne faillit jamais à ses engagements envers les marchands qui lui versaient une généreuse rémunération pour son travail, comme nous le verrons plus loin.

En 1629, Brûlé s'associa à Nicolas Marsolet, autre interprète qui lui ressemblait assez par ses agissements, pour livrer Québec aux Anglais. Devant cet acte de déloyauté, Champlain ne put retenir son indignation et sa colère, et il admonesta sévèrement ses deux interprètes. À partir de cette date, il ne fait plus mention du

¹² *Ibid.*, II : 457.

¹³ *Ibid.*, II : 430.

¹⁴ Samuel de Champlain, *op. cit.*, 132.

nom de Brûlé dans ses écrits; ce froid silence est assez révélateur des sentiments qu'il a entretenus à l'égard de celui qui fut son premier interprète.

La tournure des événements ne devait pas permettre aux deux hommes de se réconcilier. En effet, le 22 mai 1633, Champlain reparut au Canada, restitué à la France l'année précédente par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Peu de temps après son arrivée à Québec, il apprit que les Hurons venaient d'assassiner son «jeune garçon», qui avait pourant vécu comme un des leurs pendant vingt-trois ans. Le conseil de la tribu de l'Ours avait jugé Brûlé et l'avait condamné à mourir torturé. Cette sévère sentence fut exécutée vers le début du mois de juin 1633⁴³. L'exécution de l'interprète fut suivie d'un festin anthropophagique et ses ossements furent enterrés dans des bois près du village.

Pour les exécutions, les Indiens liaient le condamné à un pieu fiché en terre ou dressé sur une estrade. Les séances de tortures pouvaient s'étendre sur plusieurs jours. Tous les membres de la tribu se transformaient en tortionnaires et tous rivalisaient d'imagination pour raffiner les tourments à infliger à la malheureuse victime. Les sévices les plus courants consistaient à mordre le supplicié, à lui brûler le bout des doigts dans un calumet, à lui arracher les ongles et des lambeaux de chair, à le taillader et à insérer des tisons ardents dans les incisions, à lui transpercer les mains et les pieds et à lui placer autour du cou un collier de haches rougies sur le feu. Pour marquer leur mépris et leur indifférence, les suppliciés chantaient et insultaient leurs bourreaux. Si la victime montrait du courage et de l'endurance sous les souffrances, on l'éventrait d'un coup de hache pour lui retirer le coeur et le manger.

Sagard, comme tous ses contemporains, s'explique mal ce revirement soudain et inattendu dans l'attitude des Hurons à l'égard d'Étienne Brûlé.

À la fin, écrit le religieux, ce fortuné Bruslé à esté du depuis condamné à la mort puis mangé par les Hurons [...] & le tout pour une hayne qu'ils conceurent contre luy pour je ne scay qu'elle faute qu'il commit à leur endroit [...]. Il y avoit beaucoup d'années qu'il demeuroit avec eux, vivoit quasi comme eux &

¹⁵ Jules Tremblay, «La sépulture d'Étienne Brûlé», *MSRC*, section O, (1915) : 145-165.

servait de Truchement aux Français, & après tout cela n'a remporté pour toute récompense qu'une mort douloureuse & une fin funeste & malheureuse⁴⁴.

L'interprète, croit-on, n'aurait pas été condamné pour un délit ordinaire comme la sorcellerie, le vol ou la débauche, mais exécuté pour un crime d'ordre public : la trahison. En effet, au début de l'occupation de Québec par les Anglais, Brûlé avait servi pendant quelque temps les nouveaux maîtres de la ville puis était retourné vivre chez les Hurons. Or, tant que les Français étaient outremer, sa présence en Huronie n'était d'aucune conséquence. Mais la situation changea au retour de Champlain, car la présence de l'interprète chez les Hurons rendaient ces derniers complices de sa trahison. Aussi, par crainte de compromettre l'alliance conclue avec Champlain, les indigènes jugèrent-ils plus prudent d'assassiner Brûlé. Par ce geste, ils réprimaient aux yeux de Champlain la déloyauté du déserteur qu'ils hébergeaient et se mettaient à l'abri d'éventuelles représailles de la part des Français.

La mort de Brûlé privait Champlain d'un ambassadeur incomparable auprès des Hurons, et les marchands, d'un agent commercial très habile. L'interprète n'avait pas hésité à prendre part aux expéditions menées par Champlain contre les Iroquois. Malgré ses excentricités, son libertinage et son paganisme, il a rendu d'innombrables services à la colonie et à certains missionnaires. Il poursuivit en outre l'oeuvre de découvreur de Champlain et de Pont Gravé. Le territoire qu'il a exploré est immense⁴⁵, et c'est à juste titre qu'il fut surnommé le «Christophe Colomb des Grands lacs».

Pour leur part, les Hurons perdaient un frère d'adoption, et ce n'est, en fait, que pour des «raisons d'État» qu'ils se résignèrent à le faire mourir. Ils lui étaient si attachés qu'ils ne parvinrent jamais à effacer de leur mémoire le triste et lugubre souvenir de son assassinat. Ne réussissant pas à retrouver la tranquillité d'esprit, ils incendièrent leur village en 1634. Cinq ans après la mort du truchement, les remords les assaillaient encore; ils croyaient que la soeur de leur ancien ami avait empesté les bourgades de leur pays dans un désir de vengeance. Ils accusaient

¹⁶ Gabriel Sagard, *op. cit.* II, 431-432.

¹⁷ Brûlé a été le premier Européen à naviguer sur les lacs Ontario, Érié, Huron et Supérieur. En 1622, il avait déjà exploré la Pennsylvanie, la baie de Chesapeake, sans parler du lac Simcoe et de la rivière Outaouais qu'il fut le premier à remonter.

même son bourreau Aénon d'avoir introduit la malédiction parmi eux. Considérant Brûlé comme un des leurs, ils voulurent lui donner une sépulture à l'indienne.

Ces faits témoignent de la fascination qu'exerçait Brûlé sur l'esprit des indigènes. Sa forte personnalité les avait littéralement subjugués. L'existence nomade qu'il mena pendant plus de vingt ans était devenue pour lui une seconde nature. Il ne reprit jamais goût à la vie civilisée. La forêt l'attirait plus que tout. Les documents de l'époque nous ont laissé l'image d'un homme robuste, indépendant et audacieux, doué d'un grand talent pour les langues et animé d'un incomparable esprit d'initiative. Il faut saluer en cet homme un grand interprète du Canada.

C. Les interprètes de la première heure

Nous connaissons bien la plupart des autres interprètes de Champlain qui, après la période d'activité au sein des tribus, sont demeurés au pays et se sont établis comme colons. Presque tous ont fait souche, contrairement aux obscurs interprètes-aventuriers maintenus dans les «pays d'en haut» par les de Caen qui se virent accorder en 1620 le monopole du commerce des fourrures dans le Saint-Laurent.

Outre Étienne Brûlé dont nous venons de tracer le portrait, les Normands Nicolas Marsolet, Jean Nicolet, Jean et Thomas Godefroy, Jacques Hertel et François Marguerie ont été des figures bien connues et pittoresques des premiers temps de la colonie⁴⁶. Il en est de même du Parisien Jean-Paul Godefroy, qui fut matelot avant d'être interprète, d'Olivier Letardif, originaire de Saint-Brieuc, en Bretagne, et de Nicolas Vignau que Champlain envoya hiverner, en 1611-1612, chez les Algonquins de l'Île-aux-Allumettes avec mission de se rendre à la «mer du Nord», c'est-à-dire la baie d'Hudson. Les textes de l'époque font aussi mention de Jean Manet et de Jean Richer, interprètes chez les Népissingues, et d'un truchement d'origine grecque qui sert les Français au pays en 1627 et 1628. À la demande de Champlain, il revêtit le costume des Indiens pour se rendre à Tadoussac en mission de reconnaissance :

Désirant en avoir une plus ample vérité [de l'arrivée à Tadoussac de six vaisseaux] nous résolumes de sçavoir d'un jeune homme truchement de nation grecque, s'il pourroit se deguiser en Sauvage & aller en un canau recognoistre quels vaisseaux ce pouvoient estre, en luy donnant deux Sauvages avec luy... ledit Grec se resolut de s'embarquer, l'ayant accomodé de ce qu'il luy estoit necessaire il partit⁴⁷.

À ces noms, on peut ajouter ceux de Du Vernay, qui avait antérieurement participé à une expédition au Brésil, et celui de Gros-Jean, de Dieppe, truchement des

¹⁸ Marsolet et Marguerie sont originaires de Rouen, Nicolet de Cherbourg, les frères Godefroy, de Lintot, et Hertel, de Fécamp. La Normandie fut une véritable pépinière d'interprètes.

¹⁹ Samuel de Champlain, *Oeuvres* (Laverdière) : 1154-1155.

Algonquins. Le tableau suivant donne la liste des interprètes de Champlain par ordre d'arrivée au pays.

Tableau I

Les interprètes de Champlain

Étienne Brûlé (1608)
Nicolas de Vignau (au pays en 1611)
Nicolas Marsolet (1613)
Jean Manet (au pays en 1617)
Jean Nicolet (1618)
Olivier Letardif (v. 1621)
Du Vernay (au pays en 1621)
Jean Richer (au pays en 1621)
Jean-Paul Godefroy (v. 1623)
Thomas Godefroy (v. 1626)
Jacques Hertel (v. 1626)
Interprète grec (au pays en 1627)
François Marguerie (v. 1627)
Gros-Jean (au pays en 1629)

D'autre part, en 1623 et 1624, on relève la présence en Huronie de Grenole, compagnon d'Étienne Brûlé, Chaudron, Lamontagne et La Vallée. Même si ces Français s'étaient établis à demeure dans les tribus, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils étaient interprètes : il ne suffisait pas de vivre chez les indigènes pour avoir droit au titre d'interprète⁴⁸. On ne compte pas non plus au

²⁰ Bien que ces Français aient pu connaître les langues et à l'occasion servir d'interprètes, nous retenons seulement les noms de ceux que les textes de l'époque désignent comme interprètes de métier. Encore de nos jours, il ne suffit pas d'être bilingue pour avoir le titre d'interprète ou de traducteur...

nombre des personnes qui ont exercé ce métier les aventuriers, coureurs de bois, voyageurs et missionnaires capables de parler les langues aborigènes et à l'occasion de faire office d'interprètes. Les véritables truchements des premiers temps de la colonie se liaient par contrat à des marchands ou se mettaient au service des autorités civiles, militaires ou religieuses.

La majorité d'entre eux embrassaient leur nouvelle carrière à un âge relativement jeunes. À onze ans, Jean Amiot vivait déjà chez les Hurons. En 1610, Étienne Brûlé n'avait pas encore vingt ans. À son arrivé au pays, Jean Godefroy n'avait que dix-neuf ans, et Champlain désignait son interprète grec de «jeune homme»⁴⁹. Le Père Brébeuf évaluait à vingt ou vingt-deux ans l'âge de François Marguerie quand, en 1636, il le vit revenir d'un hivernement passé chez les Algonquins de l'Île-aux-Allumettes⁵⁰.

Issus de familles modestes, ces fils de messager postal, d'avironnier ou d'écuyer⁵¹ avaient reçu en France une bonne instruction.

Lors de la prise de Québec en 1629, huit interprètes sur dix parmi ceux que nous connaissons restèrent en Nouvelle-France. Olivier Letardif et Jean-Paul Godefroy repassèrent outre-mer, mais parmi les autres, certains changèrent d'allégeance et se mirent au service des Anglais pendant les années d'occupation. Ce fut notamment le cas de l'interprète Gros-Jean, d'Étienne Brûlé et de Nicolas Marsolet; ces deux derniers avaient d'ailleurs conduit les frères Kirks en barque de Tadoussac à Québec. Pour leur part, Jean Nicolet, Jacques Hertel, Jean et Thomas Godefroy et François Marguerie se retirèrent dans les tribus et assurèrent la continuité des relations franco-indigènes. Retournés au fond des bois, et espérant revoir un jour flotter de nouveau le drapeau français à Québec, chacun d'eux s'employaient à contrecarrer les projets des marchands anglais. Jacques Hertel et Jean Nicolet passèrent au pays des Hurons, tandis que les frères Godefroy se rendirent chez les Indiens de la région trifluvienne. À son retour, Champlain loua la conduite de ses

²¹ Samuel de Champlain, *op. cit.*, 1154-1155.

²² Paul Le Jeune, relation de 1636, *RJ*, X : 74.

²³ Il s'agit respectivement de Jean Nicolet, de François Marguerie et de Jean Godefroy.

fidèles interprètes. Jacques Hertel reçût même, en guise de reconnaissance, un terrain de trois cents arpents situé à Trois-Rivières.

L'institution des interprètes-résidents n'a pas été abolie à la mort de Champlain survenue en 1635. Loin de là. Régulièrement, des jeunes gens s'enfonçaient dans les bois pour faire l'apprentissage du métier de truchement. Qui ne connaît pas Pierre Boucher, Charles Le Moyne et Guillaume Couture, trois éminents interprètes qui ont acquis une réputation enviable à plus d'un titre dans la colonie. Boucher fut soldat, gouverneur de Trois-Rivières, juge royal, fondateur et seigneur de Boucherville. Le Moyne assumait des fonctions non moins importantes à Trois-Rivières et à Ville-Marie. Le gouverneur Montmagny le nomma interprète officiel de ce dernier poste en 1646 comme le rapporte François Dollier de Casson :

M. Lemoine qui fut envoyé ici pour servir d'interprète à l'égard des Iroquois qu'on y voyait toujours sans les bien entendre, à cause que l'on avoit pas d'assez bons interprètes⁵².

Pour sa part, Guillaume Couture, à qui l'on prête un caractère peu commode, connut une vie fort mouvementée. La première fois qu'il se rendit en iroquoisie, cinq guerriers l'assillèrent et le traînèrent dans leur village pour le torturer. Ils lui arrachèrent les ongles, lui brisèrent les jointures, lui percèrent lentement la paume des mains et lui scièrent un doigt avec un coquillage. On lui fit faire ensuite la « tournée » des villages agniers; il recevait la bastonnade à chaque nouvelle bourgade. Ce traitement était de nature à lui faire abandonner à jamais la vie aventureuse des bois et le périlleux métier d'interprète. Mais ayant été épargné et donné à la famille du chef qu'il avait tué au moment de sa capture, Couture continua de se perfectionner dans la langue iroquoise et de déceler les intentions secrètes des chefs. Il s'adapta rapidement à son nouveau mode de vie et acquit même l'estime et la considération de ceux qui avaient voulu le mettre à mort. Il fut le premier Français à acquérir une grande influence en Iroquoisie⁵³. Ironie du sort, l'interprète revient à Trois-Rivières en 1645 en compagnie d'émissaires agniers.

²⁴ François Dollier de Casson, *Histoire du Montréal 1640-1642* : 60.

²⁵ Léo-Paul Desrosiers, *Iroquoisie* : 302.

Vêtu à l'indienne, il eut de la peine à se faire reconnaître des Français. Agissant avec l'autorité d'un capitaine, il avait su convaincre les Iroquois de signer un traité de paix.

Couture se fixa sur ses terres à la Pointe-Lévy en 1648. Même établi comme colon, il ne manque jamais de mettre à profit sa connaissance de la vie des bois et des langues indiennes. Religieux et administrateurs faisaient souvent appel à ses services comme interprète. Il cumulait aussi les charges de capitaine de milice, de greffier, de juge sénéchal et à certaines occasions il remplaça des membres réguliers au Conseil souverain. Il mourut en 1701 à l'âge de 85 ans, laissant dix enfants; une de ses filles, Marguerite, s'unit, en 1680, à Jean Marsolet, fils de Nicolas Marsolet.

D. Jean Nicolet

Jean Nicolet peut être considéré comme l'interprète le plus représentatif de cette période. Il contrastait singulièrement avec les vulgaires coureurs de bois et sut se distinguer tant auprès de ses compatriotes que des indigènes. Arrivé au pays en 1618, au service de la Compagnie des Marchands de Rouen et de Saint-Malo, ce jeune homme de Cherbourg, fils de messenger postal, apparut comme un candidat tout désigné pour exercer le métier exigeant d'interprète. Il alliait un caractère heureux, un grand dynamisme et une excellente mémoire⁵⁴. Selon les témoignages de ses contemporains, il aurait été particulièrement doué et cultivé⁵⁵. Nous savons qu'il a tenu un carnet de ses voyages et rédigé ses mémoires. Ceux-ci ont malheureusement été perdus, mais le Père Le Jeune les eut en sa possession et

²⁶ Barthélémy Vimont, relations de 1642-1643, *RJ*, XXIII : 274.

²⁷ L'inventaire de ses biens dressé à sa mort en 1642 comprend une vingtaine d'ouvrages parmi lesquels on trouve des livres d'histoire, de science, de philosophie, de marine, de piété, deux livrets de musique, et les *Métamorphoses* d'Ovide mises en vers. La diversité des ouvrages de cette petite bibliothèque révèle un esprit curieux et cultivé. Inventaire reproduit dans : Joseph-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, I : 57.

s'en est inspiré pour décrire les moeurs et les coutumes des indigènes⁵⁶. Chez les Népissingues où il a surtout vécu, il logeait dans sa propre cabane et faisait sa pêche et sa traite⁵⁷. C'est dans ce «petit chez-soi» qu'il composa sans doute ses mémoires.

Désireux de consolider ses alliances avec les tribus de la région outaouaise pour y renforcer le commerce des fourrures, Champlain décida d'envoyer le jeune Nicolet chez les Algonquins de l'Île-aux-Allumettes.

Il y demeura deux ans le seul de Français, accompagnant toujours les Barbares dans leurs courses & voyages, avec des fatigues qui ne sont imaginables qu'à ceux qui les ont vécues, il passa plusieurs fois les sept & huit jours sans rien manger, il fut sept semaines entières sans autre nourriture qu'un peu d'escorce de bois⁵⁸

Ces dures conditions de vie n'empêchèrent pas Nicolet d'assimiler la langue des Algonquins et celle des Hurons pendant ses deux premières années de séjour en milieu indigène, soit de 1620 à 1622. Il ne tarda pas non plus à se signaler et à mériter toute la confiance des indigènes. Il gagna d'ailleurs si bien leur amitié et leur admiration qu'il fut nommé au Grand Conseil de la redoutable nation des Népissingues. Il fut également élevé au rang de capitaine chez les Algonquins et placé à la tête d'une députation de quatre cents hommes chargés de se rendre chez les Iroquois négocier la paix. On sait que les capitaines étaient choisis pour leur mérite personnel, leur bravoure, leur générosité et leur éloquence. Les Indiens n'avaient-ils pas surnommé Nicolet Achirra, c'est-à-dire «homme deux fois»? À lui seul, ce surnom témoigne de la haute considération dont jouissait l'interprète auprès de ses frères d'adoption.

Nicolet serait passé en France en 1626 et en 1640. Nous savons que les interprètes obtenaient la permission de faire la traversée pour revoir leur famille et leur pays natal.

²⁸ Paul Le Jeune, relation de 1636, *RJ*, IX : 214.

²⁹ Barthélémy Vimont, *op. cit.*, 276.

³⁰ *Ibid.*, 274-276.

Le jeune interprète eut une fille naturelle en 1628, tout comme Olivier Letardif d'ailleurs, mais les missionnaires n'ont jamais déploré chez lui un comportement licencieux comme ils l'avaient fait dans le cas de Brûlé et de Marsolet. Au contraire, les *Relations* font souvent l'éloge de sa conduite exemplaire.

Après avoir passé quinze ans dans les bois – de 1618 à 1633 – Nicolet demande son rappel du lac Nipissing «pour mettre son salut en assurance dans l'usage des sacrements⁵⁹,» précise le Père Le Jeune. Il s'établit définitivement à Trois-Rivières en 1635 et assumait les fonctions de commis et d'interprète de la Compagnie des Cent-Associés à la grande satisfaction des Français et des indigènes, «desquels il était esgalement et uniquement aymé⁶⁰». Ses fonctions à Trois-Rivières l'obligeaient à rester à la disposition du gouverneur et des officiers de la Compagnie.

Délégué en mission de paix à la baie des Puants, Nicolet voulut profiter de l'occasion pour vérifier les renseignements concernant la mer de Chine. Il se para d'une grande robe de damas de Chine parsemée de fleurs et d'oiseaux multicolores. S'il ne découvrit pas la mer en question, il fit une forte impression sur les Winnebagoes, d'autant plus que pour donner encore plus de faste et d'apparat à sa mise en scène, il ponctua son arrivée de coups de pistolet qui semèrent la terreur parmi les indigènes. Son scénario et l'exotisme de son costume lui valurent le surnom de *Manitouiriniou*, c'est-à-dire «l'homme merveilleux⁶¹». Il attira de quatre mille à cinq mille personnes, et tous les chefs importants insistèrent pour organiser un festin en son honneur. Faut-il ajouter qu'il mena à bien sa mission de pacification?

Jean Nicolet mourut prématurément par noyade en 1642. Le commandant de Trois-Rivières l'avait prié de revenir d'urgence de Québec où il remplaçait temporairement son beau-frère Olivier Letardif au poste de commis-général du comptoir de cette ville. Les Hurons avaient capturé un prisonnier iroquois et s'acharnaient à le torturer. Le Père Le Jeune avait tenté d'intercéder auprès des bourreaux en faveur de ce malheureux prisonnier, mais en vain. On comprit vite que seul Nicolet, usant de son habileté et de sa force de persuasion, pouvait faire

³¹ Paul Le Jeune, *op. cit.*, 216.

³² Barthélémy Vimont, *op. cit.*, 276.

³³ Barthélémy Vimont, *op. cit.*, 216.

entendre raison à ces Indiens déchaînés. Dès que le message lui parvint, le truchement prit la direction de Trois-Rivières; mais à la hauteur de Sillery, une violente bourrasque de vent fit chavirer la barque dans laquelle il avait pris place, et un seul des cinq occupants survécut.

La mort de Nicolet créa un vide profondément ressenti par le petit cercle des Français de Trois-Rivières. On regretta vivement la perte de celui qui avait si bien su concilier les intérêts du commerce et de la religion tout en conservant l'estime et l'affection des Français et des Indiens. Le Père Vimont écrit à son sujet :

ce n'estait pas la premiere fois que cet homme s'estoit exposé au danger de la mort pour le bien & le salut des Sauvages, il l'a fait fort souvent, & nous a laissé des exemples qui sont au dessus de l'estat d'un homme marié, & tiennent de la vie Apostolique, & laissent une envie au plus fervent Religieux de l'imiter⁶²

Pendant les vingt-quatre ans qu'il pratiqua le métier d'interprète en Nouvelle-France, Nicolet exerça toujours un grand ascendant sur les Indiens. C'est à ce signe qu'on reconnaissait un bon interprète. En plus d'être passé maître des langues algonquines et huronnes, il apprit à saisir les subtilités de l'esprit des peuples qu'il fréquenta. Sans cette connaissance intime des indigènes, il n'aurait pu maintenir la paix entre les nations alliées des Français ni diriger le flot des pelleteries vers le coeur du pays. Il s'acquitta en outre fort bien des missions diplomatiques et des ambassades de pacification qu'on lui confia. Durant l'occupation de Québec, il se réfugia chez les Hurons et s'attacha à faire obstacle à toutes les tentatives des Anglais pour amener les Indiens à commercer avec eux. Premier Français à voguer sur le lac Michigan et à se rendre au Mississipi, Nicolet fut un explorateur aussi remarquable qu'Étienne Brûlé et un interprète non moins éminent.

³⁴ *Ibid.*, 282.

Chapitre III

LES INTERPRÈTES EN ACTIVITÉ

A. La vie en tribu

Dès leur arrivée dans une tribu, les interprètes adoptaient intégralement le mode de vie de leurs hôtes et ne tardaient pas à participer aux festins, danses et rites de sorcellerie qui se mêlaient aux actes de la vie quotidienne des Indiens.

Ceux qui vivaient chez les semi-sédentaires comme les Hurons ou les Iroquois, jouissaient d'un meilleur sort et menaient une existence moins pénible que leurs collègues qui séjournèrent chez les nomades, tels les Algonquins ou les Montagnais. Les membres de ces tribus ne pratiquaient pas la culture; ils tiraient leur subsistance principalement des produits de la chasse et de la pêche et complétaient leur alimentation par des baies et du riz sauvage. Quand ils avaient épuisé leurs maigres réserves de blé ou de farine obtenues à la traite, ils repartaient dans les bois emportant avec eux leurs canots, leurs peaux, leurs ustensiles et les écorces de bouleau avec lesquelles ils recouvraient leurs wigwams. Vivre chez les nomades constituait une des expériences les plus pénibles qui soient pour un Européen.

Excellente école pour faire l'apprentissage d'une langue, la vie en milieu indigène comportait de nombreux désagréments. Comme leurs hôtes, les jeunes Français vivaient dans des wigwams ou des maisons communes – quand ils ne logeaient pas tout simplement à l'enseigne des étoiles. À l'intérieur, des branches de sapin mêlées d'immondices recouvraient le sol. Dans les wigwams, ces abris de fortune exigus, si les flammes du feu s'élevaient trop, elles rôtaient tous les occupants accroupis ou étendus autour. Si leur ardeur diminuait, le froid ne tardait pas à glacer tout le monde. Dans un cas comme dans l'autre, la situation devenait vite intolérable. Pire encore était la fumée. Elle cuisait les yeux et saisissait la gorge et les narines; pour pouvoir respirer, il fallait souvent mettre la bouche contre terre, ou encore sortir. Mais en hiver, le froid n'était pas moins pénible à supporter. Quant à la nourriture, les Européens la trouvaient infecte et mal apprêtée :

Pour leur manger, il est tant soit peu plus net que la mangeaille que l'on donne aux animaux [...] Je les ay vu cent fois patrouiller dans la chaudière où

était notre bouillon commune, y laver leurs mains, y boire à pleine teste comme des bestes, rejeter leurs restes là dedans, u fourrer des bastons demy brulés, & pleins de cendres, y plonger de leur vaisselle d'escorce pleine de graisses, de poil d'Orignaux, de cheveux, y puiser de l'eau avec des chaudrons noirs comme la cheminée; & après tout cela, nous buvions tout ce brouet, noir comme de l'ambrosie¹.

Quand les Indiens débitaient un animal à la chasse, ils en battaient les quartiers avec des pierres, les foulait de leurs pieds sales, et le poil, la terre et la cendre s'incorporaient à la viande. Il fallait un estomac solide pour s'habituer à la nourriture des Indiens. Malgré ces dures conditions de vie, les interprètes n'hésitaient pas à modeler leur comportement sur celui des indigènes².

Certains d'entre eux furent choisis pour garder vivant dans une tribu la mémoire d'un défunt. Ceux-là partageaient encore plus intimement les privations, les travaux et les misères des familles dans lesquelles ils vivaient. Les Indiens «ressuscitaient» leurs valeureux guerriers morts au combat en adoptant un étranger. Cette habitude avait des fondements religieux, puisqu'ils aspiraient à l'immortalité et croyaient à la transmission des âmes. Le Conseil tenait plusieurs séances pour arrêter le choix d'un successeur, qui devait réunir les vertus et les traits de caractère du défunt. La transmigration proprement dite avait lieu au cours d'une cérémonie spéciale à laquelle on festoyait copieusement et on échangeait des présents. L'élu acquerrait le nom, l'autorité et les charges de celui dont il devait faire revivre la mémoire. Il s'engageait à secourir la famille du guerrier et surtout à en venger la mort en faisant un «brave coup³». Étienne Brûlé vécut ainsi dans la famille d'un chef de bourgade, et Guillaume Couture, en captivité chez les Iroquois, fut adopté par une veuve dont

¹ Paul Le Jeune, relation de 1634, *RJ*, VI : 262.

² Gabriel Sagard note : «Les Français mesmes mieux instruits & élèves dans l'Ecole de la Foy deviennent Sauvagees pour si peu qu'ils vivent avec les Sauvages». *Histoire du Canada*, I : 166.

³ Joseph Jouvency, relation de 1610-1613, *RJ*, I : 267.

le mari était tombé au combat⁴. René Cuillerier dit Léveillé allait périr sur le bûcher lorsqu'une Indienne le sauva en l'adoptant⁵. Louis-Thomas Joncaire et Jacques Hertel eurent la vie sauve dans les mêmes circonstances. Charles et Paul Le Moyne avaient aussi été adoptés par les Cinq-Nations. Le grand chef des Onontagués le déclara solennellement au cours des négociations de paix de 1694.

Dans un désir de s'assimiler totalement aux Indiens, beaucoup d'interprètes se vêtirent à l'indienne, à l'exemple d'Étienne Brûlé, de Nicolas Marsolet, de Thomas Godefroy et de Guillaume Couture. Quand il faisait chaud, les hommes ne portaient qu'un pagne, tandis qu'en hiver, les femmes comme les hommes se drapaient dans des peaux de castor cousues ensemble et enjolivées de motifs peints ou de piquants de porcs-épics.

Durant sa période d'adaptation à la vie indienne, l'interprète subissait les dures épreuves de l'initiation. Le Père Le Jeune relate ainsi la vaillance et la ténacité du jeune Marguerie :

Nous fusmes surpris d'estonnement de [le] voir suivre les sauvages sur les glaces, dans les neiges & au travers des forests quarante jours continus & l'espace de quelques trois cents lieues, portant, trainant & travaillant autant & plus que pas un de sa bande, car ces Barbares estans arrivez au giste luy faisaient faire leur chaudière, tandis qu'ils se chauffaient & se reposaient⁶.

C'est à ce prix que Marguerie parvint à gagner l'estime des Indiens et à se faire accepter par eux. Son adaptation totale à leur mode de vie, son courage, son endurance et sa facilité à parler les idiomes locaux lui méritèrent le surnom «d'homme double».

Ces épreuves d'initiation exigeaient aussi des interprètes qu'ils rivalisaient d'habileté avec les indigènes et qu'ils sortent vainqueurs de divers défis et concours d'aptitude physique. C'est ainsi qu'en 1636, Jean-Paul Godefroy, «jeune homme fort

⁴ Joseph Bressani, relation de 1653, *RJ*, XXXIX : 199.

⁵ Edouard Zotique Massicotte, «Les interprètes à Montréal sous le régime français», *BRH*, XXXIV, (1928) : 145.

⁶ Paul Le Jeune, relation de 1636, *RJ*, X : 74.

leste & dispost de son corps», devança un Huron à la course aux yeux de quatre ou cinq Nations, «dequoy, ajoute la *Relation*, les Hurons demeurèrent bien étonnez, car ils nous tiennent pour des tortues, au respect de tous les Sauvages⁷». Le Père Le Jeune rapporte qu'un Français, voulant rivaliser de courage avec un Huron, joua un jeu du tison. Cette épreuve consistait à lier deux concurrents par un bras et à placer entre les membres un tison rouge qui se consumait sur la chair nue, brûlant les participants jusqu'aux os. Celui qui retirait le bras ou secouait le feu était tenu moins courageux⁸. Pour accroître son influence sur les membres de la tribu dans laquelle il séjournait, Thomas Godefroy dut entrer en compétition à la course, en canot, à raquettes. Pour les Amérindiens, le courage, la force physique et l'adresse comptaient parmi les plus grandes vertus, et les victoires du jeune interprète forçaient leur admiration.

Vivre chez les indigènes comportait de grands risques. À un moment ou l'autre de leur carrière, presque tous les interprètes furent fait prisonniers et connurent les tourments de la torture, certains y laissant même leur vie. Ce fut notamment le cas d'Étienne Brûlé, que nous connaissons déjà, et de Thomas Godefroy de Normanville qui tomba trois fois aux mains des Iroquois.

La première fois, en 1641, il eut comme compagnon d'infortune un interprète, François Marguerie. Traînés en Iroquoisie, les deux captifs avaient été dépouillés de leurs habits par leurs ravisseurs et souffraient des rigueurs du froid. Il leur vint l'idée de prendre contact avec les Hollandais de la Nouvelle-Amsterdam. Marguerie utilisa un bout de bois comme plume et de la suie provenant du dessous d'un chaudron en guise d'encre pour tracer un message sur une peau de castor destinée au comptoir hollandais. À la séance d'échange, les traiteurs reconnurent l'écriture d'un Européen et firent parvenir aux détenus des chemises, des couvertures, des vivres, une lettre, une écritoire et du papier. À leur retour, les Indiens remirent le tout fidèlement, sauf la lettre, considérant que l'écriture des Français était bonne, mais que celle des Hollaindais ne valait rien... Se servant alors du papier qu'il avait reçu Marguerie décrivit plus en détail les circonstances qui avaient entouré sa capture et celle de son ami Godefroy. Craignant cependant de ne pas être compris s'il n'écrivait

⁷ Paul Le Jeune, *op. cit.*, IX : 278.

⁸ *Id.*, relation de 1633, *RJ*, V : 130-132.

qu'en français, il traduisit son message en anglais et en latin⁹. Apparemment, sa lettre arriva à destination, mais les Iroquois interceptèrent de nouveau la réponse des Hollandais. Les deux prisonniers furent finalement libérés à Trois-Rivières. Des motifs politiques, et les bons traitements que Marguerie avait prodigués avant sa capture à un Iroquois prisonnier des Français, ne sont pas étrangers à cette libération.

Au printemps de 1648, Thomas Godefroy fut repris de nouveau; mais dès le lendemain, ses ravisseurs l'échangèrent contre deux Iroquois. Il n'eut cependant pas la même chance quatre ans plus tard.

Se rendant en compagnie de Français venger l'assassinat de quatre colons, il tomba pour une troisième fois aux mains des redoutables Iroquois. Sur un bouclier retrouvé sur les lieux du combat, il avait eu le temps d'écrire avec de la suie le nom de six compagnons, prisonniers avec lui, en ajoutant cette inscription : «Je n'ai encore perdu qu'un ongle¹⁰». On ne le revit jamais. Il était alors âgé de quarante-deux ans. Arrivé au pays vers 1626, il n'avait jamais abandonné son métier d'interprète, contrairement à son frère Jean. Pendant plus de vingt ans, il mit ses connaissances linguistiques au service des commerçants comme des missionnaires. La colonie l'honorait comme un citoyen éminent.auprès des Indiens, il jouissait d'une grande renommée; il passait pour un homme vaillant, habile et d'une grande bravoure. On dit même qu'à la guerre, il se faisait respecter autant, si non plus que les chefs des tribus. Sa disparition privait donc la colonie d'un auxiliaire précieux. La famille Godefroy ne donna pas moins de sept interprètes à la jeune colonie¹¹. On a souvent été interprète ou traducteur de père en fils au pays.

Ces quelques faits relatifs à la vie des interprètes chez les Amérindiens illustrent bien la double préoccupation qui animait ces hommes : s'intégrer totalement au

⁹ Paul Le Jeune, relation de 1640-1641, *RJ*, XXI : 32. Ployglotte accompli, François Marguerie parlait le français, l'anglais, le latin, l'algonquin et l'iroquois.

¹⁰ Paul Ragueneau, relation de 1651-1652, *RJ*, XXXVIII : 58.

¹¹ Jean Godefroy de Lintot (v. 1607-1681) eut quatre fils interprètes, tous établis à Trois-Rivières : Louis, né en 1639, Jacques, né en 1641, tué par les Iroquois au nord de Trois-Rivières, Joseph, né en 1645, et Jean-Amador, né en 1649. Thomas (v. 1610-1652) était le frère de Jean. Un autre membre de la famille Godefroy de Lintot, Jean-Paul (v. 1602-1668), était aussi interprète.

milieu indigène et acquérir de l'ascendant sur les tribus. L'intégration totale et volontaire, tout en favorisant une meilleure compréhension de la mentalité et des langues indigènes, raffermissait les liens et la sympathie des tribus de la coalition envers les Français.

B. Rapports avec les missionnaires

Les premiers interprètes furent d'excellents collaborateurs lorsqu'il s'agissait de pacifier des tribus indiennes, d'établir des relations commerciales pour la traite des fourrures ou de protéger les intérêts français. Quelques-uns d'entre eux se montrèrent cependant fort réticents à communiquer aux missionnaires leur connaissance des langues aborigènes. Comment expliquer ce refus? Disons en premier lieu que l'attitude des interprètes différait radicalement de celle des missionnaires : autant les premiers cherchaient à s'indianiser, autant les seconds s'attachaient à franciser les Amérindiens et à leur inculquer des notions et des valeurs liées à la civilisation européenne. Déjà, au point de départ, on ne s'entendait pas sur la manière d'aborder l'indigène. Mais ce n'est pas le motif profond qui poussait les truchements à se montrer avares de leur savoir.

L'interprétation était à cette époque le métier par excellence. Les interprètes, peu nombreux, détenaient un véritable monopole et voulaient en tirer profit. Débarqués au pays souvent comme simples serviteurs, ces jeunes Français, une fois formés à leur métier, ne tardaient pas à se rendre compte de l'importance de leur poste : ils étaient indispensables à la fois aux marchands, aux autorités civiles et aux missionnaires.

Or, les religieux étaient les seuls autres Français qui menaient une action directe auprès des indigènes. Ils représentaient donc une menace aux yeux des interprètes. Ceux-ci craignaient que les missionnaires exercent sur les naturels une influence qui annulerait la leur. D'où leur réticence à collaborer avec eux. Leurs homologues du Brésil avaient eu le même réflexe. En d'autres termes, les interprètes souhaitaient rester maîtres des relations avec les Indiens pourvoyeurs de fourrures pour augmenter leurs gains. Ils partageaient ce vieux sentiment de méfiance qu'ont entretenu de tout temps la plupart des trafiquants à l'endroit des missionnaires et des colons. Les premiers missionnaires se virent donc dans l'obligation de gagner l'amitié et la collaboration des interprètes avant d'atteindre les Indiens. La tâche ne

fut pas facile. Le Père Charles Lalemant confirme l'obstination des interprètes quand il écrit : «Pendant le travail, nous ne laissons pas de penser comment nous viendrions à bout du langage du pais, car des Truchements, il ne faut rien attendre¹².»

Outre Étienne Brûlé, qui refusa d'enseigner la langue huronne au Père Brébeuf, Nicolas Marsolet fut incontestablement celui qui montra le plus d'obstination dans son refus de partager sa science. «Le petit roi de Tadoussac», comme l'a baptisé Benjamin Sulte, trouva un faux-fuyant pour repousser les demandes du Frère Sagard, désireux de devenir son élève. À chaque sollicitation du religieux, il invoquait un serment qu'il prétendait avoir fait un jour et par lequel il s'engageait à ne rien enseigner à personne :

Marry que j'eu perdu & ma peine & mon soin [à tenter d'apprendre seul les langues sauvages], rapporte Sagard, je m'adressay au truchement Marsolet pour en avoir quelque instruction, mais il me dit franchement [...] qu'il ne le pouvait nullement & que je m'adressai à un autre; je luy en damanday la raison, il me dit qu'il n'en avoit point d'autre que le serment qu'il avoit fait de n'enseigner rien de la langue à qui que ce fut. Me voyla donc esconduit, & ne me rebute pas pour autant, je le prie derechef de m'apprendre quelques mots de ce langage, puisqu'il n'y avoit point d'autre plus capable que luy, [...] mais il continue en son refus, ne voulant pas, disoit-il fausser son serment & faire rien contre ses promesses; néantmoins à la fin il me lascha ces deux mots Montagnais *Noma kinifitotatin* qui veulent dire en François, non je ne t'endend point [...]. Voyla tout ce que je pû tirer de luy avec toute mon industrie¹³.

Sagard n'était pas dupe du manège de Marsolet : «[Je] croy, ajoute-t-il, que tout son plus grand serment estoit de se rendre nécessaire, & de ne laisser empieter personne sur son office¹⁴.» En plus de se montrer avare de son savoir, Marsolet ira

¹² Charles Lalemant, Lettre au Père Jérôme Lalemant, *RJ*, IV : 209.

¹³ Gabriel Sagard, *op. cit.*, II : 333-334.

¹⁴ *Ibid.*, 334.

même jusqu'à induire les missionnaires en erreur en donnant à un mot la signification d'un autre, parfois grivois.

Pendant dix ans, Nicolas Marsolet refusa d'enseigner quoi que ce soit aux Récollets. Mais en 1625, le jésuite Charles Lalemant, arrivé depuis peu au pays, se mit à la recherche d'un professeur de langue et s'adressa à notre homme. Au grand étonnement du religieux, Marsolet promit aussitôt de lui enseigner le montagnais.

Ce Truchement n'avoit jamais voulu communiquer à personne la cognoissance qu'il avoit de ce langage, non pas même aux RR. PP. Recolects, qui depuis dix ans n'avoient cessé de l'en importuner; & cependant à la première prière que je luy fis, [il accepta et] s'est acquité fidèlement de sa promesse pendant cet Hyver¹⁵.

Le religieux ajoute cependant :

Il nous donna tout ce que nous lui demandames, et il est bien vrai que nous ne lui demandames pas tout ce qu'eussions bien désiré; car comme nous recogneûmes en lui un esprit assez grossier, ce n'eût pas été notre avantage de le presser par de là sa portée¹⁶.

Au cours de ce même hiver, les Jésuites eurent également à leur service d'autres interprètes qui manifestèrent, eux aussi, peu d'enthousiasme à se transformer en maîtres de langue. Néanmoins, ils semblent être venus à bout de l'obstination des truchements plus facilement que les Récollets.

S'il y eut des interprètes qui ne voulurent rien communiquer de leurs connaissances linguistiques, beaucoup d'entre eux n'ont cependant pas hésité à offrir leur collaboration aux missionnaires. Nombreux ont été ceux qui ont aidé les religieux dans leur travail apostolique, tantôt en les informant des moeurs, des superstitions ou des pratiques de sorcellerie des Amérindiens, tantôt en les accompagnant dans les wigwams et les cabanes pour assister les malades, tantôt

¹⁵ Charles Lalemant, *op. cit.*, 210.

¹⁶ *Ibid.*, 212.

en servant de parrain dans les cérémonies de baptême, tantôt ou enseignant le catéchisme et les prières. Les *Relations* sont remplies d'indications en ce sens qui ne laissent aucun doute sur l'apport des interprètes à l'oeuvre évangélique des missionnaires. Les interprètes Olivier Letardif, Jean Nicolet, Charles Le Moyne, Guillaume Couture et les frères Godefroy, pour n'en nommer que quelques-uns, ont largement fait bénéficier les missionnaires de leur expérience.

Lorsque les obligations de sa charge lui laissaient quelques moments de répit, Nicolet aimait se rendre utile aux religieux : «il conspirait puissamment [...] avec nos Pères pour la conversion de ces peuples desquels il scavait manier et tourner où il voulait d'une dextérité qui a peine à trouver son pareil¹⁷.» Ou encore : «Le sieur Jean Nicolet servit de truchement [au Père Quentin] avec sa charité & fidélité ordinaire, dont nos Pères tirent de grands services¹⁸.» On peut lire ailleurs : «Les Sieurs Oliviers & Nicolet [...] sont fort portez au salut de ces pauvres barbares & les secourent qui d'une façon, qui d'une autre¹⁹.» On retrouve souvent sous la plume des religieux de telles mentions de dévouement des truchements.

Jean Richer, interprète des Népissingues, mit ses connaissances au service de Sagard avec qui il hiverna chez les Hurons²⁰. Nous savons aussi que Thomas Godefroy faisait faire les prières aux indigènes. «Sur le soir le Père prenoit une partie des cabanes & le sieur de Normanville l'autre, & ainsi on faisoit prier tout le monde²¹.» Il semble donc que l'opposition aux religieux venait plutôt d'un petit groupe d'individus méfiants, indépendants et âpres au gain qui perpétuaient la classe d'interprètes du Brésil.

C. Le salaire des interprètes

¹⁷ Barthélémy Vimont, relation de 1642-1643, *RJ*, XXIII : 278.

¹⁸ Paul Le Jeune, *op. cit.*, IX : 214.

¹⁹ *Id.*, relations de 1636-1637, *RJ*, XI : 145

²⁰ Gabriel Sagard, *op. cit.*, II : 336.

²¹ Barthélémy Vimont, *op. cit.*, XXIV : 196.

L'interprète de métier, avons-nous dit, était généralement lié par contrat à un marchand ou une compagnie de traite et il touchait une rémunération pour son travail. On peut se demander si, sous le régime français, la profession était lucrative. Les sociétés de commerce devaient-elles payer généreusement leurs agents bilingues ou ployglottes? Pour en avoir une idée, nous comparerons le salaire des interprètes avec celui des hommes de métiers, serviteurs et journaliers.

Nous savons qu'en 1606 Louis Hébert s'engagea à venir travailler en Acadie pour son cousin germain Poutrincourt, moyennant un salaire annuel de 100 livres²². En 1626, le récollet Joseph Le Caron affirmait qu'à Québec un serviteur coûtait 120 livres par année²³. Vers le milieu du XVII^e siècle, un chirurgien gagnait de 150 à 200 livres, un meunier, un menuisier, un armurier, 100 livres, un maçon, un boulanger, un brasseur de bière, 80 livres, un cordonnier, un jardinier et un tailleur d'habits, 60 livres²⁴.

Par ailleurs, la Compagnie de Caen s'engagea à verser à Champlain des émoluments de 1 200 livres par année et à donner 20 livres de gages à chacun des dix hommes à son service²⁵. Les bourgeois, membres du Conseil Souverain institué en 1663, touchaient 300 livres par année, et en 1675, la rémunération du gouverneur Frontenac s'élevait à 3000 francs²⁶. D'autre part, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, un passage de France à Québec coûtait 175 livres, un fusil, 16 livres, un boisseau de blé, 4 sols, et la journée d'un homme variait de 30 à 40 sols²⁷. Le coût de la vie en Nouvelle-France était beaucoup plus élevé que dans la métropole.

²² Marcel Trudel, *Le comptoir* : 242.

La livre tournois, ou franc, se divisait en 20 sols et le sol, en 12 deniers. L'écu d'argent valait 3 livres, l'écu d'or, 10, la couronne 6, la pistole, 10 et le louis d'or, 11 livres. La livre de 1663, 1680 et 1730 valait respectivement six fois, cinq fois et quatre fois plus que le franc de 1900. (Benjamin Sulte, *Mélanges historiques* : 67.) Ainsi, en 1663, 100 livres avaient approximativement la valeur de \$120 de 1900.

²³ Joseph Le Caron, *Au Roy sur la Nouvelle-France* : 15.

²⁴ Soeur Mondoux, «Les "hommes" de Montréal», *RHAF*, (1948) XI : 77.

²⁵ Marcel Trudel, *op. cit.*, 276.

²⁶ Benjamin Sulte, *op. cit.*, 66-67.

²⁷ *Ibid.*, 64.

Voyons maintenant combien les truchements et les employés de la traite recevaient pour leurs services.

Tous ceux qui travaillaient au commerce des fourrures ne gagnaient pas le même salaire, la moyenne variait de 100 à 200 livres par année. Il y en avait qui touchaient même jusqu'à 100 écus, c'est-à-dire trois cents livres²⁸. Le contrat d'un des premiers interprètes de l'Acadie stipule clairement le salaire accordé par le marchand. Ce contrat, daté du 26 février 1613, fut passé entre Simon Lemaistre, marchand de Rouen, et Jean-Jacques Simon, interprète. Ce dernier s'engageait à venir servir en Acadie pendant un an, moyennant le salaire forfaitaire de 100 livres. Malade ou craignant pour sa santé, Simon fit inclure des dispositions spéciales dans le contrat afin de pouvoir compter sur les services d'un médecin, d'un chirurgien et d'un apothicaire, trois Parisiens qui se rendaient eux aussi en Acadie. Voici un extrait de ce contrat :

...M. Jean-Jacques Simon, natif de la ville de Rouen, et à présent estant audict Honnefleure entreprenant... faire voyage en la coste de l'Acadye et ce à commencer de ce jour et continuer jusques et pendant qu'il sera demeurant en la terre en laquelle sera maistre et conducteur après Dieu Denys Fleury... que Simon s'est soumys assister les dessusdictz... depuis ledict jour de l'arrivée jusques à un an du jour de ladicte arrivée au port ou sera faict la première abitation, moyennant la somme de cent livres que Simon a dict, recongneu et confessé avoir eues et receubz de Diron, facteur de M. Simon Lemaistre, marchand de Rouen, sans que pour ce on luy puisse faire aucune desduction des frais qui seront pour luy exposez aux fins de sa santé pendant ledict an, lequel Simon s'est submys par le présent, pendant ledict an, de servir d'interprète aux personnes du pais en ce qui dépend de la religion catholique, apostolicques et romayne et de toutes autres choses à quoy il sera employé par les dessus dictz et autres ayand charge audict voyage²⁹.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Charles et Paul Bréard, *Documents relatifs à la marine normande, et à ses armements au XVI^e et XVII^e siècles*. 122-123.

Simon passa sûrement l'hiver de 1613-1614 chez les Indiens, comme l'exigeaient ses nouvelles fonctions³⁰. Il ne fut pas le seul truchement de l'Acadie à cette époque, car déjà en 1604, on en comptait une quinzaine à Gaspé, Ile-Percée, Port-Royal et Sainte-Croix où se tenaient les séances de traite³¹.

Au cours des soixante premières années du régime français, la plupart des interprètes auprès des autorités militaires et civiles touchaient une centaine de francs par an, comme leurs collègues au service des marchands. La rémunération des truchements se comparait donc avantageusement à celle des hommes de métier ou des autres employés de la traite et suivait la moyenne générale des salaires de l'époque.

Il y eut cependant deux exceptions notables : Étienne Brûlé et Nicolas Marsolet. Ces deux interprètes de la première heure touchaient un revenu annuel d'au moins mille livres tournois chacun. «Je cognois un Truchement [Marsolet] écrit le Père Lalemant, qui a cent pistoles, & quelque nombre de peaux qu'il luy est permis d'emporter chaque année³².» Etienne Brûlé recevait des marchands un salaire comparable à celui de son ami³³. Avec Champlain, ces deux interprètes comptaient parmi les personnes les mieux rémunérées de la jeune colonie. Comment expliquer qu'ils vendaient si chèrement leurs services aux commerçants? Au début, les truchements étaient peu nombreux et ils se faisaient exigeants. Brûlé et Marsolet furent les premiers Français à exercer officiellement le métier d'interprète au pays; le premier y débarqua en 1608 et le second, en 1613. Ils avaient appris les langues indiennes au prix de durs efforts et l'un et l'autre en connaissaient plus d'une. Marsolet parlait le montagnais et l'algonquin, et Brûlé, le huron, l'algonquin et le népissingue. En outre, ils arrondissaient leurs revenus des recettes de la vente des pelleteries qu'ils trafiquaient pour leur propre compte. Le prix des fourrures fluctuait

³⁰ À l'expiration de son contrat, il est demeuré au pays, car on note sa présence en Acadie en 1614 et à nouveau en 1616 en compagnie du Père Biard et du Sieur de La motte auxquels il sert d'interprète. *RJ*, II : 281; III : 268.

³¹ H.P. Biggar, *The Early Trading Companies of New France* : 73-74.

³² Charles Lalemant, *op. cit.*, 206, 208.

³³ Samuel de Champlain, *Oeuvres*, (éd. Biggar), I : 132.

d'une année à l'autre, mais vers 1630, les marchands obtenaient une pistole pièce. Ils en traitaient en moyenne de douze à quinze mille par année à Tadoussac³⁴.

Avec les années, cependant, le nombre d'interprètes augmenta et les traitements varièrent selon le lieu d'exercice. Il n'était pas rare non plus que dans les postes de traite ou les comptoirs, les interprètes assument d'autres fonctions et notamment celle de commis ou facteur des marchands de Rouen, de Saint-Malo, ou d'autres villes de France. Dans les gros centres comme Québec, Trois-Rivières et Montréal, on retrouvait généralement un commis en chef, des commis et des sous-commis. Ces salariés accomplissaient des tâches multiples. Ils recevaient et emmagasinaient les marchandises à leur arrivée d'outre-mer, se rendaient aux lieux fixés pour la traite de fourrures, dirigeaient les séances d'échanges avec les indigènes et préparaient ensuite les pelleteries en vue de leur exportation. Si le commis ne connaissait pas les langues indigènes, des truchements servaient d'intermédiaires. Il était donc avantageux pour les marchands d'engager des interprètes comme commis. Ces postes constituaient le prolongement logique du métier d'interprète-résident, et nombreux furent ceux qui, après leur vie active dans les tribus, préférèrent, à l'instar de Jean Nicolet, cette orientation au métier de défricheur et de cultivateur. Olivier Letardif fut sous-commis à Québec en 1626 et commis général de la Compagnie des Cent-Associés en 1641. À la mort de Nicolet, survenue en 1642, c'est un autre interprète, François Marguerie, qui lui succéda au poste d'interprète officiel de Trois-Rivières. Quand, six ans plus tard, ce dernier se noya en face de ce poste, en même temps que son confrère Jean Amiot, c'est le futur gouverneur de Trois-Rivières, Pierre Boucher, alors interprète, qui le remplaça à ce poste officiel. Ce dernier «établi commis aux magasins» touchait quatre cent livres d'appointements³⁵

Au tournant du XVIII^e siècle, l'échelle de salaire des interprètes variait beaucoup. Ceux-ci étaient moins bien rétribués que les commis, surtout à Trois-Rivières. Après avoir été pendant une cinquantaine d'années le centre nerveux des échanges commerciaux et un foyer intense de l'activité des interprètes, cette ville n'était plus ce carrefour où se cotoyaient des truchements de première valeur comme Charles

³⁴ Charles Lalemant, *op. cit.*, 206.

³⁵ Estelle Mitchell, *Messire Pierre Boucher* : 62.

Le Moyne, Jean Amiot, Pierre Boucher, François Marguerie, Jacques Hertel et Thomas Godefroy. Trois-Rivières n'était plus la capitale de l'interprétation. Montréal avait pris la relève, mais les interprètes n'y étaient pas mieux rétribués, car la ville comptait plus de gens connaissant les langues indigènes. En 1743, Pierre Gamelin Maugras, nommé interprète du roi par le gouverneur Beauharnois, consentit même à n'accepter aucun salaire «mais de jouir seulement de tous les honneurs, droits, prérogatives et exemptions attachés à sa charge³⁶. Par contre, les salaires étaient un peu plus élevés à Québec et beaucoup plus dans les postes du lac Ontario, sans doute en raison de l'éloignement. Michel Maray de la Chauvignerie, interprète à Niagara de 1736 à 1741, touchait 400 livres par année³⁷. Il aurait gagné de 100 à 150 livres à Montréal.

³⁶ Edouard-Zotique Massicotte, «Mémento historique de Montréal», *MSRC*, XXVII, (1933), section I : II7.

³⁷ Cameron Nish, *Les Bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France* : 40.

Chapitre IV

LES LANGUES INDIENNES

La carte linguistique de la Nouvelle-France se morcelait en de nombreux dialectes dérivés de deux familles linguistiques principales : algonquienne ou algique et huronne-iroquoise¹. Les langues montagnaise, algonquine et népissingue, que Sagard range sous l'appellation générale de canadienne, appartenaient au premier groupe et partageaient de nombreux points en commun. Il n'y avait entre elles « autre différence que du Gascon ou du Provençal au Français². » Parmi les nombreuses tribus qui faisaient également partie de cette famille, on compte les Abénaquis, les Malécites, les Micmacs, les Sauteurs et les Cheveux-Relevés. Quant au huron-iroquois, d'origine tout à fait différente, il n'avait aucune parenté avec les langues de la famille algonquienne. La connaissance du montagnais, par exemple, ne conduisait guère à celle du huron. Les tribus de la Ligue des Cinq-Nations, les Eriés, les Neutres, les Andastes parlaient le huron-iroquois. Même si toutes les langues dérivait de l'une ou l'autre des deux familles linguistiques principales, il fallait néanmoins « Qu'il y ait un Truchement particulier pour les Montagnais, un autre pour les Sauvages de l'Île [les Algonquins] & un pour les Ebicerinys [les Népissingues] » bref, qu'il y ait « partout des Truchements divers, pour n'ignorer rien des langues, & d'une infinité de mots qu'ils ont de différens les uns des autres³ ». Chacune des langues constituait une barrière linguistique en soi⁴.

Les tentatives de francisation des Indiens aboutirent à des échecs. Maîtres de la scène économique, les pourvoyeurs de fourrures ne se donnaient pas la peine d'apprendre la langue d'un client qu'ils tenaient à leur merci. Ils auraient pu fournir l'effort intellectuel particulier qu'exigeait le passage de leur langue maternelle au français, mais les forces économiques jouaient en leur faveur et les dispensaient de cet effort. D'ailleurs, ils se sont habitués très tôt aux interprètes, les seuls qui, à

¹ Voir le Glossaire anglais-français des tribus indigènes à l'appendice IV.

² Gabriel Sagard, *Histoire du Canada*, II : 335.

³ *Ibid.*, 335-336.

⁴ Pour avoir un aperçu de la différence qui existait entre les dialectes, voir l'appendice III.

l'exception des missionnaires, franchissaient la barrière linguistique, les autres Européens ne s'en souciaient guère. Champlain se fit d'ailleurs reproché par les Indiens de ne pas avoir appris leur langue pour communiquer directement avec eux. Durant la vingtaine d'années qu'il les fréquenta, il eut en effet toujours recours au service d'interprètes qui, selon les indigènes, n'étaient pas toujours fidèles⁵.

Pour nous renseigner sur les caractéristiques des langues indigènes, leurs difficultés et les peines qui accompagnaient leur étude, il ne faut pas compter sur les Indiens, qui ne connaissaient pas l'écriture fondée sur un alphabet, ni sur les interprètes, indifférents à l'étude systématique des langues. Beaucoup de jeunes Français placés à l'école des indigènes savaient lire et écrire et auraient pu compiler des dictionnaires, dresser des lexiques et rédiger des grammaires ou des manuels. Trop occupés aux affaires de la traite, ils ne se souciaient guère d'étudier l'organisation interne des langues indiennes. C'étaient des hommes essentiellement pratiques, et certains d'entre eux, comme nous l'avons vu, répugnaient même à communiquer leur connaissance des dialectes.

Il faut donc nous tourner vers les missionnaires et scruter leurs écrits pour connaître plus intimement les idiomes locaux qui rappelaient, disait-on, les langues grecque et latine. Comme au Brésil, les religieux furent les premiers à organiser méthodiquement l'étude des langues pour en faciliter l'apprentissage, assurer la continuité de leur travail et mener à bien leur oeuvre d'évangélisation. Leur première démarche en Nouvelle-France fut une démarche linguistique. Dès 1616, le Père Le Caron ébauchait un dictionnaire en langue huronne. En 1632, Sagard publia à son tour un dictionnaire huron de 132 pages. Le Père Chaumonot, qui vécut trente-cinq ans à l'indienne, écrivit en latin une grammaire huronne, reconnue comme un classique du genre. Durant tout le régime français, les religieux rédigèrent des dictionnaires et des grammaires pour la plupart des principales langues du pays. Ils ont aussi traduit des livres de prières, le catéchisme et des extraits de la Bible. Le Père Jean-Baptiste de la Brosse, par exemple, traduisit les Évangiles en montagnais à la mission de Tadoussac⁶.

⁵ Gabriel Sagard, *op. cit.*, 444.

⁶ *RJ*, note 19, LXX : 310.

Au contraire des interprètes, les missionnaires cherchaient à communiquer leur science. Ils prirent ainsi leur revanche, car les glossaires et les grammaires leur permirent de s'affranchir progressivement des truchements, comme l'indique le Frère Sagard :

... il peut y avoir des fautes en mes dictionnaires, [mais] c'est un travail qui n'est pas petit ny de petit profit, car pourvu qu'on sache la prononciation des mots plus difficiles, on peut aller avec iceux par tout leur pays & traiter sans truchement, qui est un bien, & une commodité qui ne se peut estimer⁷

Religieux comme interprètes ne parvenaient à apprendre les idiomes du pays qu'au prix de multiples peines et tribulations.

Peuplez votre mémoire, écrit le Père Le Jeune, de tous les mots qui signifient chaque chose en particulier, apprenez le noeud ou la syntaxe qui les allie, vous n'êtes encore qu'un ignorant. Vous pourrerez bien avec cela vous faire entendre des Sauvages, quoi que non pas toujours, mais vous ne les entendez pas⁸.

Qu'avaient-elles donc de si particulier ces langues et notamment la huronne, jugée la plus difficile, pour que le Père Sébastien Rasles, écrive dans une de ses lettres⁹ qu'un missionnaire est heureux lorsqu'après dix ans d'un travail constant, il s'exprime élégamment dans la langue huronne?

À la grande diversité de dialectes s'ajoutait l'instabilité du vocabulaire. L'absence de grammaire, de règles fixes et d'une tradition d'écriture rendait les langues «changeantes & sujettes à la caprice des hommes¹⁰»; elles évoluaient rapidement et d'une manière désordonnée, ce que les religieux, à l'instar de Sagard, ont souvent déploré :

⁷ Gabriel Sagard, *op. cit.*, 339.

⁸ Paul Le Jeune, relation de 1634-1635, *RJ*, VII : 26.

⁹ Sébastien Rasles, relation de 1716-1727, *RJ*, LXVII : 146.

¹⁰ Gabriel Sagard, *op. cit.*, 333.

Nos Hurons, et généralement toutes les autres Nations ont la même instabilité de langage et changent tellement leurs mots, qu'à succession de temps l'ancien Huron est presque tout autre que celui de présent, et change encore, selon que j'ai pu conjecturer et apprendre en leur parlay¹¹.

Il n'existait aucun parallélisme entre les langues indigènes et le français. «Les Montagnais [...] n'ont pas tant de lettres en leur Alphabeth, que nous en avons en nostre, car ils n'ont point les lettres F. L. V.¹²» Pour leur part, les Hurons «ne cognoissent point de B. F. L. M. P. X. Z. [et] la plus part de leurs mots sont composez de voyelles¹³.» En revanche, ils avaient «fort la lettre h et le k en usage, deux lettres qui donnent de la peine pour la prononce¹⁴».

La prononciation, surtout celle des sons gutturaux, constituait une autre pierre d'achoppement pour les Français. Le Père Le Jeune avoue humblement qu'il prononce les langues indiennes comme un Allemand prononce le Français¹⁵. Les sonorités du huron-iroquois étaient plus dures que celles de l'algonquin, assez «gaie & gentille» selon le même religieux. Il suffisait de manquer une seule syllabe d'un mot pour en changer la signification. Celui qui n'était pas rompu à cette gymnastique vocale tronquait involontairement les mots, ce qui avait pour effet de soulever des éclats de rire parmi les indigènes. Les intonations, les aspirations, la cadence constituaient autant de pièges pouvant entraîner des contresens ou des incompréhensions. Un accent placé sur la mauvaise syllabe changeait la signification d'un mot. En hépissingue, «Kidauskinne, [...] avec une certaine façon de prononcer veut dire, tu n'as point d'esprit, & par un autre ton signifie : tu as menty¹⁶». On devine les conséquences fâcheuses que pouvait produire une

¹¹ *Id.*, *Dictionnaire de la langue huronne* : 9.

¹² Gabriel Sagard, *op. cit.*, 331.

¹³ Paul Le Jeune, relation de 1636, *RJ*, : 116.

¹⁴ F. Du Peron, relation de 1638-1639, *RJ*, X : 156.

¹⁵ Paul Le Jeune, relation de 1634-1635, *RJ*, VI : 92.

¹⁶ Gabriel Sagard, *op. cit.*, 337-338.

mauvaise intonation. Il en était ainsi d'une quantité d'autres mots, et il arrivait même aux meilleurs interprètes, comme Etienne Brûlé, de buter sur cette difficulté¹⁷.

En plus d'être difficiles à prononcer, les langues amérindiennes exigeaient des étrangers un esprit d'observation exceptionnel. C'était la qualité première des bons interprètes qui devaient s'habituer, non seulement à reconnaître des sons nouveaux pour eux, mais aussi à distinguer les tons, inconnus en français, ainsi qu'à saisir de subtiles nuances de sens, propres aux langues amérindiennes. Ils se faisaient l'oreille aux langues au cours de leurs longs séjours dans les tribus. Le Père Le Jeune note que les Indiens ouvraient les lèvres de si mauvaise grâce qu'on les entendait à peine¹⁸. Le Père Rasles a observé aussi que les Indiens «ont plusieurs caractères qu'ils n'expriment que du gosier, sans faire aucun mouvement des lèvres¹⁹.»

Une indication de cette difficulté nous est fournie par la multitude des formes orthographiques de certains mots indiens transcrits phonétiquement. Compte tenu qu'à cette époque l'orthographe française n'était pas fixée, les nombreuses variantes orthographiques sont néan moins révélatrices de la difficulté qu'éprouvaient les Français à entendre les langues du pays. Toujours transcrits phonétiquement, les mots indiens n'avaient pas la même physionomie sous la plume de tous les auteurs. Le mot «Outaouais» constitue un bon exemple de ces transcriptions phonétiques. Dans les documents de l'époque, il prend les formes suivantes : *Outaouas*, *Outaouais*, *Outaouaks*, *Andatahouats*, *Andatawawak*, *Outaouak*, *Ottaouais* et *Ottaouets*. L'expression «entendre une langue» trouvait alors tout son sens. Au sujet des femmes népissingues, Sagard observe qu'elles parlaient tout bas,

«... mignardement, du bout des lèvres. Je m'étonnais, écrit-il, comment elles se pouvaient entendre et le truchement Richer comprendre ce qu'elles

¹⁷ «Le truchement Bruslé, écrit Sagard, s'y est quelquesfois luy-mesme trouvé bien empesché & moi encore plus.» *Ibid.*, 338.

¹⁸ Paul Le Jeune, relation de 1636, *RJ*, X : 116.

¹⁹ Sébastien Rasles, *op. cit.*, 142.

disaient, car pour moi il faut que j'avoue qu'il m'eût été bien difficile de m'y rendre savant²⁰.»

Le Père Gabriel Marest pouvait dire, comme le Père Le Jeune : «J'ai encore plus de peine à entendre le sauvage qu'à le parler²¹»

La traduction du vocabulaire abstrait du français posait un problème encore plus épineux que l'instabilité des langues, la prononciation ou l'audition. Interprètes et missionnaires se virent dans la nécessité d'inventer toute une terminologie correspondant à des notions abstraites ou spirituelles. On comprend facilement que les langues indiennes ne se prêtaient aucunement à la traduction du vocabulaire théologique et philosophique, ni à la désignation des réalités européennes, puisque les Amérindiens ignoraient jusqu'à l'existence même de ces réalités. Le bon, le fort, le rouge faisaient partie de leur vocabulaire, mais la bonté, la force, la rougeur leur étaient totalement inconnues. Il en était de même des notions de sagesse, fidélité, justice, miséricorde, reconnaissance, qui ne trouvaient aucune correspondance dans leurs langues. Il fallait donc «mille gesticulations et chimagrées²² pour faire comprendre tout concept qui ne tombait pas sous les sens.

D'autre part, les Hurons faisaient toujours accompagner un nom d'un adjectif possessif, si bien qu'il leur était impossible de dire Père, Fils, Maître; ils étaient contraints de dire «mon père» ou «ton père» ou «son père²³». On devine les conséquences de cette particularité pour la traduction du Signe de la croix. Il fallut près d'un an d'étude avant d'arriver à en donner une traduction satisfaisante²⁴. Outre les difficultés purement linguistiques, la traduction des prières se heurtait à des faits culturels dont il fallait tenir compte. Ainsi il ne fut pas facile de faire dire «Notre Père

²⁰ Gabriel Sagard, *op. cit.*, 336.

²¹ Gabriel Marest, relation de 1702-1712, *RJ*, LXV : 116.

²² Pierre Biard, relation de 1612-1614, *RJ*, II : 16.

²³ Paul Le Jeune, *op. cit.*, 118.

²⁴ Joseph Bressani, relation de 1653, *RJ*, XXXIX : 121.

qui êtes aux cieux» aux néophytes qui avaient perdu leur père : parler des morts qu'ils avaient aimés, c'était les injurier²⁵.

Si les langues aborigènes manquaient de mots abstraits, elles foisonnaient, en revanche, en termes descriptifs traduisant par le détail l'univers quotidien et les gestes familiers. Mais cette surabondance constituait un autre obstacle comme en témoigne cet extrait d'une relation du Père Le Jeune :

Ils ont une infinité de mots qui signifient plusieurs choses ensemble : si je veux dire [...] le vent pousse la neige [...] je sais comme on dit le vent *routin*, comme on dit pousse une chose noble comme est la neige en l'estime des Sauvages, c'est *rakhineou*, je sais comme on dit la neige, c'est *couné*, que si je veux conjoindre ces trois mots *routin rakhineou couné*, les Sauvages ne m'entendront pas, que s'ils m'entendent il se mettront à rire, pource qu'ils ne parlent pas comme cela, se servans de ce seul mot piouan²⁶

Pour désigner une même réalité, les Indiens disposaient de deux termes différents selon qu'ils se trouvaient sur terre ou sur l'eau. Voici deux exemples en montagnais cités par le Père Le Jeune :

[...] je veux dire, j'arrivay, si c'est par terre, il faut dire *nitagochinin outagouchi*, si c'est par eau, il faut dire *nimichogan outagouchi* : je veux dire, j'ay esté mouillé de la pluye, si ça esté cheminant sur terre, il faut dire *nikimiouanoutan*, si c'est faisant chemin par eau *nichimiouanutan*²⁷ .

Devant ces langues, à la fois pauvres et riches, interprètes comme missionnaires se trouvaient tout à fait démunis. Ils ne disposaient d'aucun manuel, ni d'aucun maître pour les guider, et n'avaient pas une formation linguistique suffisante pour décortiquer ces langues rocailleuses qui n'avaient rien de commun avec la française.

Néanmoins, l'observation patiente et attentive aboutit à la découverte de certaines caractéristiques générales et de certaines règles pratiques. On constata que ces idiomes, si naïfs fussent-ils dans leur forme, ne manquaient pas de

²⁵ Paul Le Jeune, *op. cit.*, 120.

²⁶ *Id.*, relation de 1634-1635, *RJ*, VII : 28.

²⁷ *Ibid.*, 24.

cohérence ni de logique, que la structure des mots découlait d'un agencement de racines et d'affixes, que les formes grammaticales permettaient de nuancer l'expression et que les phrases formaient une unité organique.

Les désinences des verbes se plaçaient au début du radical, si bien que les verbes avaient presque tous la même terminaison²⁸. La langue algonquine ne possédait pas moins d'une trentaine de conjugaisons. Il existait en outre des verbes pour les êtres animés et d'autres pour les objets inanimés²⁹, et même une conjugaison féminine à la troisième personne³⁰. Les Indiens désignaient différemment un même objet selon que cet objet se trouvait près de l'interlocuteur ou d'une tierce personne. Quant au genre, il n'était pas fondé sur la différence de sexe, mais sur la qualité d'être animé ou inanimé. Enfin, là où le français emploie un même adjectif pour qualifier plusieurs substantifs, les langues indiennes exigent des adjectifs différents qui se déclinent comme les substantifs³¹.

La multitude de formes et la richesse du vocabulaire concret constituaient les traits dominants des idiomes amérindiens. On comprend que pour s'y assujettir, il fallait des « esprits constants », comme l'écrivit Marie de l'Incarnation, doués d'une mémoire peu commune et d'aptitudes linguistiques exceptionnelles. Dans les cabanes et les huttes, interprètes et missionnaires observaient patiemment le mouvement des lèvres, les intonations et les mimiques des visages. Seul le commerce journalier des Indiens pouvait leur faire saisir le tour et l'arrangement des phrases.

D'autre part, les indigènes n'aimaient pas enseigner leur langue. S'il leur arrivait de s'improviser professeurs, ils manquaient vite de rigueur intellectuelle. Ne prenant pas leur rôle au sérieux, ils donnaient volontairement à un mot la signification d'un

²⁸ F. Du Peron, *op. cit.*, 154.

²⁹ Paul Le Jeune, relation de 1634-1635, *RJ*, VII : 22.

³⁰ *Id.*, relation de 1636, *RJ*, X : 122.

³¹ *Id.*, relation de 1634-1635, *RJ*, VII : 24, 26.

autre, le plus souvent celle d'un mot vulgaire que les religieux allaient «innocemment preschotant pour belles sentences de l'Évangile³²».

Il ne faudrait pas non plus surévaluer la qualité de la langue apprise tant par les interprètes que par les missionnaires. De nombreux éléments hétérogènes qui ne relevaient d'aucun idiome se sont glissés dans le vocabulaire³³. Dans la bouche des Européens, les idiomes locaux n'ont pas tardé à se transformer en un vague sabir formé de néologismes, de mots déformés, de périphrases et de mots français prononcés à l'indienne.

J'ai remarqué dans l'étude de leur langue qu'il y a un certain barragoin entre les Français & les Sauvages, qui n'est ni Français, ni Sauvage, & cepedant quand les Français s'en servent, ils pensent parler Sauvage, & les Sauvages en l'usurpant croient parler bon Français³⁴.

Mais on se comprenait et c'est ce qui importait.

Nous savons que les Indiens reprochaient aux interprètes de manquer de fidélité et que parfois l'interprétation se faisait à bâtons rompus sans que l'ordre du discours de l'orateur soit respecté³⁵. Les Indiens tenaient néanmoins en plus grande estime ceux qui, comme les interprètes, savaient «baragouiner» leur langue. Sagard rapporte à ce sujet une anecdote amusante concernant l'interprète des Népissingues, Jean Richer. Il y avait plus de deux ans que Richer vivait dans leur pays; il parlait fort bien leur langue et même celle des Hurons. Or, aux yeux des Indiens, tout étranger ignorant ou connaissant imparfaitement leur langue manquait d'esprit et leur était inférieur.

Jusque à présent, disaient-ils à Richer, tu as presque vécu en bête sans cognoissance & sans esprit, mais maintenant que tu commences à bien parler notre

³² Pierre Biard, relation de 1616, *RJ*, III : 196.

³³ «Je forge des mots approchant de leur langue, avoue le Père Le Jeune.» Relation de 1633, *RJ*, V : 188.

³⁴ *Ibid.*, 114-115.

³⁵ Barthélémy Vimont, relation de 1644-1645, *RJ*, XXVII : 264.

langue, si tu n'avais point de barbe, tu aurais presque autant d'esprit qu'une telle nation³⁶.

Et ils lui nommaient une nation qu'ils estimaient avoir moins d'esprit qu'eux, mais encore plus que les Français. Il aurait fallu, ajoute le religieux, que ce truchement eût encore étudié deux ou trois ans leur langue pour être estimé homme d'esprit et de jugement.

En somme, contrairement aux missionnaires qui s'astreignirent à l'étude des langues amérindiennes pour les raisons évoquées précédemment, les interprètes n'avaient aucune préoccupation linguistique; ils ne s'appliquaient pas à organiser systématiquement l'étude des idiomes pour surmonter l'obstacle de la communication. C'est ce que le récollet Le Clercq veut dire quand il écrit que les «truchements n'avoient aucune connaissance des langues, qu'ils ne sçavoient que par routine³⁷».

Il importait assez peu, en fait, que les interprètes rendent scrupuleusement toutes les nuances des discours. Leur rôle consistait plutôt à «s'emparer de l'esprit des tribus» afin de mener une propagande efficace auprès d'elles. Cette tâche exigeait qu'ils sachent rivaliser d'éloquence et trouver des images, des métaphores et des allégories conformes au génie des Amérindiens. On attendait en fait des interprètes qu'ils puissent transposer un message dans une forme de pensée tout à fait différente de l'esprit français.

³⁶ Gabriel Sagard, *op. cit.*, 350-351.

³⁷ Chrestien Le Clercq, *Premier Etablissement de la foy dans la Nouvelle France*, I : 328.

Chapitre V

LA SECONDE MOITIÉ DU RÉGIME FRANÇAIS

A. Nicolas Perrot

Le dernier quart du XVII^e siècle fut une période troublée. On assista à la reprise de la guerre iroquoise qui conduisit au massacre de Lachine, à l'entrée en scène officielle de la Nouvelle-Angleterre dans la lutte pour la suprématie en Amérique, à la course aux alliances indigènes qui se disputent âprement Anglais et Français, à la conquête effrénée des marchés de fourrures, à une propagande religieuse intensifiée et à de nombreux conflits entre peuplades indigènes. Au coeur de ces luttes ardentes, l'interprète Nicolas Perrot devait se montrer aussi avisé qu'intrépide et déployer toute l'habileté d'un grand diplomate pour sauvegarder les intérêts français en Nouvelle-France.

Perrot était passé en Nouvelle-France vers 1660, alors âgé d'une quinzaine d'années. Il appartenait à une «famille honnête, mais peu fortunée» et, après avoir reçu «quelque teinture de lettres¹», il interrompit ses études pour se mettre au service des Jésuites. Pour leurs courses apostoliques en milieu indigène, les missionnaires s'associaient des jeunes gens capables de chasser, de pêcher et de cultiver la terre, autant d'occupations incompatibles avec les fonctions de leur ministère, tout comme le port des armes. Ces serviteurs, appelés «donnés» ou «engagés», pourvoient aux besoins des religieux souvent inhabiles à ces travaux et partageaient leurs fatigues et leurs privations. D'autres interprètes avant Perrot ont aussi accompagné les missionnaires dans leurs randonnées en qualité de «donnés»².

¹ Nicolas Perrot, *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, J. Tailhan (éditeur) note 1 du chapitre XIII : 257.

² L'interprète Guillaume Couture s'engagea comme «domestique» des Jésuites avant son départ de France. Pierre Boucher séjourna aussi de 1637 à 1641 en Huronie comme aide des missionnaires. Charles Le Moyne reçut pour sa part, vingt écus pour quatre années passées au service des Jésuites chez les Hurons. Les interprètes Eustache Lambert, Jean Amiot et son fils Mathieu ont aussi commencé

Au cours de ses nombreuses pérégrinations dans l'Ouest en compagnie des religieux, Perrot se familiarisa avec les langues indiennes de la famille algique et développa les qualités qui allaient faire de lui l'auxiliaire indispensable auquel eurent recours les intendants et les gouverneurs de la Nouvelle-France. Dans son *Mémoire*³, il se révèle un homme hardi, perspicace et un habile médiateur, trois qualités que lui reconnaissaient au plus haut point ses contemporains. Sa parfaite connaissance de la mentalité des tribus de l'Ouest, alliée à sa maîtrise des langues indiennes et à une éloquence innée, en faisait l'homme tout désigné pour agir comme intermédiaire dans les conflits avec les Indiens, diriger des ambassades de paix ou négocier des alliances avantageuses pour les Français. En plusieurs occasions, il réussit là où des hommes plus puissants avaient échoué. Aussi, les représentants du roi lui confièrent-ils de nombreuses missions officielles. Il serait trop long d'en faire le récit détaillé. Il suffira de mentionner trois occasions où il joua un rôle de premier plan.

En 1670, Nicolas Perrot reçut de l'intendant Talon un mandat officiel pour accompagner en qualité de guide et d'interprète M. de Saint-Lusson qui devait aller prendre possession de la région du lac Supérieur au nom du Roi. Perrot réunit donc au Sault Sainte-Marie les diverses nations des Outaouais; les représentants de quatorze d'entre elles répondirent à son appel. Tous le connaissaient et lui témoignaient une grande confiance. L'interprète leur traduisit les termes du traité, le discours de M. de Saint-Lusson et celui du Père Allouez, missionnaire auprès de ces indigènes. Il s'employa en outre à convaincre les Outaouais de signer un traité qui raffermissait l'emprise de la France sur les riches pays de l'Ouest, ce qu'ils acceptèrent.

On dressa les procès-verbaux au sujet de cette prise de possession, dans lesquels je signay comme interprète. [...] Après cela, toutes ces nations s'en

leur carrière comme «donnés».

³ «En l'écrivant, Perrot ne se proposait d'autres but que d'éclairer confidentiellement l'intendant du Canada sur le véritable caractère des tribus alliées ou ennemies de la France, et sur la nature des rapports qu'on devait entretenir avec elles. [...] Il raconte ce qu'il sait, ce qu'il a vu de ses propres yeux; il le raconte comme il peut, sans prétention littéraire, sans nul souci des faveurs d'un public auquel il ne destinait pas son ouvrage.» J. Tailhan, Préface au *Mémoire* cité.

retournèrent chacune chez elles, et vécurent plusieurs années sans aucun trouble de part et d'autre⁴.

Sans la forte personnalité de Perrot, qui avait entretenu des relations amicales avec les Outaouais, cette alliance eut été plus difficile à conclure.

Perrot servit à nouveau d'interprète officiel en 1688, lors du traité par lequel le chef iroquois Otreouti promettait aux Français la neutralité des Onontagués, des Goyogouins et des Onneiouts en cas de conflit. L'année suivante, il se révéla une fois de plus, le seul homme capable de sauvegarder l'alliance avec les Outaouais, gravement compromise par le massacre de Lachine. Terrifiées par la force des Iroquois, et ne comptant plus guère sur la protection des Français, les nations de l'Ouest songeaient à faire la paix avec leurs ennemis, les Iroquois et leurs alliés, les Anglais. Un tel abandon aurait signifié la mort de la colonie, qui tirait ses ressources économiques de la traite des fourrures de l'Ouest. Le gouverneur Frontenac convoqua alors Perrot. Déterminé à renforcer la position des Français dans l'Ouest, il avait élaboré un plan hardi afin de faire échec à l'action des Iroquois et des Anglais et de leur inspirer suffisamment de crainte pour qu'ils cessent leurs attaques sournoises contre les postes français. Pour exécuter ce plan, il fallait resserrer les liens établis avec les Outaouais. Le gouverneur savait quel parti il pouvait tirer du crédit dont Perrot jouissait auprès de ces Indiens et il lui confia la tâche d'aller renouveler les anciens accords. L'interprète s'acquitta de sa mission avec succès.

Entre ses affectations officielles, Nicolas Perrot s'occupait activement de la traite des fourrures pour son propre compte. Son congé⁵ fut renouvelé de 1672 à 1683; chaque année, il allait passer plusieurs mois dans la région des Grands Lacs où il raffermissait son ascendant sur les tribus alliées.

Au sujet des relations que les interprètes entretenaient avec les Indiens, Perrot rapporte dans son *Mémoire* que certains de ses confrères donnaient souvent et tout à fait délibérément une fausse interprétation aux exposés des indigènes. Ils agissaient ainsi soit de leur propre chef parce qu'ils avaient intérêt à ne pas s'aliéner des amis dont ils convoitaient les fourrures pour eux-mêmes, soit par entente avec

⁴ Nicolas Perrot, *op. cit.*, 128.

⁵ «Un congé était une permission pour un an de mener un canot chez les Outaouas, chargé de marchandises.» Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, II : 142.

les autorités civiles, soucieuses de ménager la susceptibilité des indigènes pour des raisons économiques ou politiques⁶. L'Indien qui se rendait coupable d'une faute quelconque savait que les Français n'oseraient pas le châtier et abusait de la situation en accusant et faisant châtier un innocent avec la complicité des interprètes comme le déplore Perrot : «Les interprètes ou ceux qui les dirigent [...] sont bien souvent la cause [de telles injustices], par le penchant injuste qu'ils ont ordinairement pour eux [les indigènes]»⁷. Au lieu de se soumettre servilement aux caprices et aux volontés des Indiens, Perrot préférait les tenir sous son autorité en leur inspirant un sentiment de crainte et en stimulant leur courage. La Potherie indique l'attitude qu'il convenait d'adopter à leur égard :

... il faut avoir beaucoup de politique pour ménager ces peuples qui s'écartent aisément de leur devoir : il ne faut pas tant les flater; il ne faut pas aussi les mettre au désespoir, on ne les ménage que par des raisons solides & convaincantes qu'il faut leur insinuer sans les épargner quand ils ont tort⁸

L'influence que Perrot exerçait sur les Indiens tenait surtout à ses dons oratoires exceptionnels et à sa connaissance intime de la mentalité des indigènes, qui l'avaient surnommé *Metaminens*, c'est-à-dire «l'homme aux jambes de fer». Pour régler un conflit entre les Sauteux et les Outagamis, il n'hésita pas à se présenter comme l'envoyé de l'Esprit⁹, connaissant leur grande crédulité et leur sens religieux. Ses harangues nous fournissent des exemples du style imagé qu'il employait, comme tous les bons interprètes de cette époque, pour frapper l'imagination des indigènes et maintenir son emprise sur eux. Ainsi, en 1688, ni le commandant du

⁶ Lors de la ratification du traité de paix de 1701, le chevalier de Callières pria l'interprète Chabert de Joncaire «de s'attribuer à lui seul [la] faute» de ne pas avoir averti les Iroquois de ramener à Montréal les prisonniers alliés gardés en captivité en Iroquoisie. Bacqueville de La Potherie, *op. cit.*, IV : 217.

⁷ Nicolas Perrot, *op. cit.*, 150.

⁸ Bacqueville de La Potherie, *op. cit.*, II : 227. Dans son deuxième volume, La Potherie a inséré presque textuellement les divers mémoires de Perrot.

⁹ *Ibid.*, 173.

poste de Michillimakinak, ni les missionnaires n'avaient réussi à convaincre les Outaouais d'épargner cinq prisonniers iroquois dont la mise à mort aurait signifié la rupture d'une paix durement conquise. On eut donc recours à Perrot, qui imposa son autorité en s'adressant aux chefs sur un ton direct et menaçant, comme en témoigne son discours :

Je viens, leur dit-il, couper les liens aux chiens [les prisonniers iroquois], je ne veux pas qu'ils soient mangés, j'ai pitié d'eux puisque mon père Onontio¹⁰ en a pitié, & même il me l'a commandé. Vous autres Outaouaks vous êtes comme des Ours que l'on apprivoise, quand on leur donne un peu de liberté ils ne veulent plus connaître ceux qui les ont élevés. Vous ne vous souvenez plus de la protection d'Onontio, sans laquelle vous n'auriez point de terre [...] Lors qu'il vous demande quelques soumissions vous voulez le maîtriser & manger la chair de ces gens-là qu'il ne veut pas vous abandonner. Prenez garde que vous ne les puissiez avaler & qu'Onontio ne vous les arrache violemment d'entre les dents; je vous parle en frère, & je croi avoir pitié de vos enfans en coupant les liens à vos prisonniers¹¹.

Fortement impressionné par les paroles de l'interprète, un des chefs répliqua : «Voilà le maître de la terre qui parle : son canot est toujours rempli de prisonniers qu'il délivre, que lui pouvons-nous refuser¹².»

Apprenant un jour que les Outagamis avaient proféré des menaces contre sa personne, Perrot se rendit hardiment chez eux à la première occasion, et leur adressa une harangue conçue, comme toujours, selon leur rhétorique, les bravant et les accablant de reproches :

Ecoutez, Outagamis, ce que je vais vous dire. J'ai appris que vous avez fort envie de manger de la chair des François, je suis venu pour vous satisfaire

¹⁰ Signifie «Grande montagne». Nom que les Indiens donnaient à tous les gouverneurs de la colonie. C'était la traduction littérale en leur langue du nom du successeur de Champlain, Montmagny.

¹¹ Bacqueville de La Potherie, *op. cit.*, 226.

¹² *Ibid.*, 321.

avec ces jeunes gens que vous voyez; mettez nous dans vos chaudières, & rassasiez-vous de la chair que vous avez manquée.

Et tirant son épée hors du fourreau, il leur montra son estomac.

Ma chair, continua-t-il, est blanche & savoureuse, mais elle est bien salée, je ne crois pas que si vous la mangez elle vous passe le noeud de la gorge sans la vomir¹³.

On ne saurait trop souligner l'importance pour l'interprète d'exceller dans l'art oratoire, et Perrot – un des rares à nous avoir laissé des écrits nous a transmis de beaux exemples de son habileté à convaincre. Il est reconnu que les Indiens étaient de grands orateurs doués d'une vive imagination et d'un sens aigu de l'image, des métaphores et des allégories. Les Français s'émerveillaient devant la clarté, la simplicité et la vivacité des exposés des indigènes, qui savaient faire appel à l'intelligence comme à l'imagination de leurs auditeurs. Logique, pathétisme et style imagé, tels étaient les principaux éléments de leur rhétorique. Or, de par leurs fonctions, les interprètes devaient rivaliser d'éloquence avec eux et modeler leurs discours sur cette rhétorique, la seule capable d'émouvoir les indigènes. C'est par leur talents d'orateurs qu'ils parvenaient à s'imposer, ce qui s'explique par le fait que les chefs indiens eux-mêmes étaient choisis principalement pour leur don oratoire et leur pouvoir de persuasion. «Toute l'autorité de leur chef, avait constaté le Père Le Jeune, est au bout de leurs lèvres; il est aussi puissant qu'il est éloquent¹⁴.» Si Nicolas Perrot a été pendant près de quarante ans le principal artisan des relations franco-indigènes dans l'Ouest, c'est surtout grâce à ses talents d'orateur.

Perrot continua à voyager et à séjourner dans l'Ouest jusqu'en 1696, partageant son temps entre ses occupations de traiteur, d'interprète, de conciliateur et de diplomate. En fait, jusqu'à la fin de sa vie active auprès des tribus, sa tâche principale a été de maintenir l'harmonie entre les nations de l'Ouest, toujours prêtes à s'entre-déchirer, et de les pousser à la guerre contre les Iroquois. La sauvegarde

¹³ *Ibid.*, 152-153.

¹⁴ Paul Le Jeune, relation de 1634, *RJ*, VI : 242.

des intérêts français dans cette région ne se fit pas sans danger pour sa vie : à deux reprises, les Miamis et les Maskoutens réclamèrent une dette de sang des Français et, à défaut de coupables, ce fut Perrot qui faillit la payer de sa personne. La première fois, il réussit par miracle à échapper à ses bourreaux sur le chemin du supplice. La seconde fois, les Miamis pillèrent ses marchandises et destinaient l'infortuné interprète au poteau de torture. Mais heureusement, les Outagamis intervinrent en sa faveur et obtinrent sa libération.

La suppression des congés de traite et la fermeture des postes de l'Ouest obligèrent Perrot à revenir définitivement dans la colonie. En 1696, il se retira à Bécancour, sur la terre où il avait établi sa famille dès 1677. La fin de sa vie fut assombrie par de nombreux procès. Depuis la perte de pelleteries évaluées à 40 000 livres dans l'incendie de la mission de Saint-François-Xavier, à la baie des Puants, en 1687, Perrot n'avait jamais réussi à refaire fortune. Criblé de dettes, il ne reçut des autorités de la colonie aucune pension en reconnaissance de ses services ni aucune indemnité pour les lourdes pertes éprouvées au service de la France.

Au milieu de ses déboires, il vécut toutefois l'événement qui allait marquer le couronnement de sa carrière. Lors des conférences pour la paix générale de Montréal, tenues en 1701, il fut appelé pour servir d'interprète aux Illinois et aux Miamis. Il y reçut de la part des Indiens les plus grandes marques d'estime et d'amitié. Le chef des Potéouatamis pria le gouverneur Callières de permettre à Perrot de retourner habiter avec eux :

Perrot est mon corps, je te prie de me l'accorder. [...] C'est le plus considéré de tous les Français qui nous ait été envoyé. Je n'ai rien apporté avec moi, n'y mes jeunes gens. Nous sommes venus seulement pour l'écouter. Si nous avons de quoi ce seroit pour lui¹⁵.

Sa requête fut appuyée par le chef des Outagamis et des Outaouais :

Je te demande que tu m'octroye une grace, Perrot est notre Pere, il a découvert notre terre, il nous a donné de l'esprit & nous a ensuite

¹⁵ Bacqueville de La Potherie, *op. cit.*, IV : 212-213.

abandonnez. Nous sommes présentement sans esprit. Nous te le demandons afin qu'il nous en donne¹⁶.

Callières ne put accéder à ces demandes, mais l'interprète éprouva une grande satisfaction personnelle de ces témoignages élogieux qui venaient couronner quarante ans d'amitié partagée avec les Indiens.

Perrot consacra une partie des dernières années de sa vie à la rédaction de son *Mémoire*. Il laissa un écrit qui, en dépit de sa forme imparfaite, apporta une contribution importante à la connaissance des moeurs, des coutumes et de la religion des Indiens de la Nouvelle-France. Au fil du récit et sans prétention aucune, il s'y révèle un interprète loyal, dévoué et doué d'une bonne dose de cette ruse sauvage qu'acquerraient les interprètes et les coureurs de bois au contact des Indiens.

¹⁶ *Ibid.*, 214.

B. Les interprètes judiciaires et militaires

Jusqu'à la fin du régime français, et même après 1760, marchands, administrateurs, militaires et fonctionnaires de la justice eurent recours aux services d'interprètes. Les marchands qui se livraient au commerce avec les Anglais ou les Hollandais ne pouvaient ignorer la langue de leurs clients des colonies du Sud. Dans un mémoire sur le Canada, La Potherie indique à quel point même les plus petits marchands étaient paralysés sans leurs interprètes :

Quand tous les Sauvages viennent en traite à Montréal, ils y a plus de 400 familles au pays qui en profitent. La foire se tient le long des palissades, bordées des cabanes des Sauvages et de l'autre costé sont quantité de petits marchands qui n'attendent que ce moment favorable pour estaler leurs marchandises. Il n'y a point de marchands dans la ville, qui n'ayent pour lors des interprètes, dont les uns ont le quart, la moitié des profits ou une bonne somme pour leurs peines, car ces marchands auraient pour 100 000 escus de marchandises qu'ils ne pourraient vendre une livre de tabac sans le secours de leurs interprètes¹⁷.

Les interprètes vendaient donc encore assez chèrement leurs services, puisqu'ils pouvaient toucher jusqu'à la moitié des recettes des ventes.

D'autre part, nous savons qu'en 1701, on mettait encore des enfants à l'école des indigènes. Nous en avons la confirmation par cet extrait d'une lettre du ministre français de la Marine adressée à Pierre Le Moyne d'Iberville qui préparait sa troisième expédition au Mississippi :

A l'esgard des petits garçons que vous proposez d'envoyer dans les villages des Sauvages pour apprendre leur langue et servir d'interprètes dans la suite, Sa Majesté trouve bon que vous en fassiez embarquer six, et j'escris à M. Bégon de leur faire fournir des hardes pour 38 livres chacun¹⁸.

¹⁷ Bacqueville de La Potherie, *cité par Pierre Margry, Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale*, V : 185-186.

¹⁸ Pierre Margry, *Découvertes et établissements*, IV : 488.

Si l'on n'hésitait pas à destiner des enfants à l'étude des langues, peu de femmes, par contre, ont exercé le métier d'interprète sous le régime français; mais Elisabeth Couc et Françoise Goupil font exception. Le père d'Elisabeth, Pierre Couc dit LaFleur, avait épousé une Algonquine¹⁹ et figure lui-même comme interprète à un procès tenu à Trois-Rivières en 1677. On dit que ses enfants vécurent plus avec les aborigènes qu'avec les Français²⁰, ce qui expliquerait leur bilinguisme. Capturée par une bande de guerriers, sa fille Elisabeth fut rachetée par son beau-frère Maurice Ménard qui la conduisit à Michillimakinak où il était interprète. Vers 1706, elle passa à New York où le gouverneur l'employa comme interprète. Elle y épousa un chef onneiot. Elle avait déjà été la femme d'un Indien et la concubine de l'ancien commandant intérimaire de Détroit avec qui elle mena, selon un témoignage, «une vie scandaleuse»²¹. Cadillac, commandant de Michillimakinak, a même dit à son sujet qu'elle avait été «entretenu par plus de 100 hommes»²². À partir de 1727, elle vécut surtout en Pennsylvanie où elle se vit confier des missions officielles. On la décrivait comme une Française «indianisée». Elle mourut, aveugle, vers 1750.

Quant à Françoise Goupil, elle apparaît comme interprète dans un procès intenté par une Iroquoise en 1702. Elle remplaçait dans cette fonction son mari, décédé, Cybar Courault, sieur de la Côte nommé interprète d'office pour cette cause. Originaires d'Angoulême, les Courault vécurent à Québec, puis s'établirent à Lachine en 1677²³.

¹⁹ Les mariages entre interprètes et Indiennes n'étaient pas rares et servaient souvent des fins politiques. Nicolas Pelletier, Paul Le Moyne, Pierre Boucher, Charles Michel-Langlade, Claude Petitpas, Louis-Thomas Chabert de Joncaire et ses deux fils, Philippe-Thomas et Daniel, ainsi que de nombreux autres interprètes ont épousé des indigènes.

²⁰ E.-Z. Massicotte, «Les interprètes à Montréal sous le régime français», *BRH*, XXXIV, (1928) : 144.

²¹ *DBC*, III : 157.

²² *Ibid.*

²³ E.-Z. Massicotte, *op. cit.*, 146.

À Montréal, les tribunaux faisaient fréquemment appel à des interprètes, comme c'est le cas de nos jours encore. Il y avait dans cette ville des interprètes pour les langues indiennes et d'autres pour l'anglais et le hollandais. Robert Poitiers du Buisson, qui vécut plusieurs années en Nouvelle-Angleterre avant de venir s'établir à Montréal, possédait assez bien ces deux dernières langues pour servir d'interprète dans des procès qui eurent lieu en 1715 et 1716. Louis-Hector Piot agit aussi en cette qualité à un procès tenu les 22 et 23 octobre 1756 et signa le procès-verbal de l'interrogatoire²⁴. Les deux tableaux suivants donnent la liste des interprètes mentionnés dans les archives judiciaires de Montréal, de 1646 à 1760. Dans le premier, figurent les interprètes pour les langues indiennes et dans le second, ceux qui connaissaient l'anglais ou le hollandais, ou les deux²⁵.

²⁴ *RAPQ* (1922-1923) : 311.

²⁵ E.-Z. Massicotte, *op. cit.*, 140-150.

Tableau II

Les interprètes pour les langues indiennes

Charles Le Moyne (1646)
Thomas Godefroy de Normanville (1648)
Gilles Trottier (1655 - 1658)
François Dumas (1666)
Jean Quenet (1676)
Pierre Couc dit LaFleur (1677)
René Cuillerier dit Léveillé (1686)
Jacques-Roch La Marque (1686 - 1688)
André David dit Lajeunesse (1688)
Jean Legras (1677 - 1705)
Charles de Launay (1689)
Cybar Courault, sieur de la Côte (1702)
Françoise Goupil (1702)
François Michauville (1703)
Louis Maray de la Chauvignerie (1708 - 1719)
Thomas Joncaire (1708 - 1722)
J.-B. Morisseau (1720)
J.-B. Réaume (1725)
Maurice Ménard (1735)
Pierre Gamelin Maugras (1743)
François Ménard (1753)

Tableau III

Les interprètes pour l'anglais ou le hollandais

Robert Poitiers du Buisson (1706 - 1716)

Joseph Poupart (1714)

Louis-Hector Piot de Langloiserie (1754 - 1756)

Louis Daveluy dit Larose (1756 - 1758)

Bien entendu, tous ces interprètes n'exerçaient pas la profession à plein temps. Leur statut correspondait à celui des « pigistes » actuels. Ainsi, Jean Quenet était maître chapelier de métier, René Cuillerier et André David, colons, Robert Poitiers du Buisson, commis au contrôle de la marine, et Louis-Hector Piot de Langloiserie, industriel.

Il existait, sous le régime français, une autre catégorie d'interprètes dont nous avons peu parlé jusqu'ici : les interprètes militaires. Ces hommes faisaient partie des troupes régulières et occupaient souvent un poste de commandement dans un fort éloigné. L'un des plus illustres officiers-interprètes, Louis-Thomas Chabert de Joncaire, « avait été fort longtemps parmi les Tsonnontouans [et] s'était si bien insinué dans leur esprit qu'ils le regardèrent dans la suite comme le plus fidèle de leurs amis²⁶ ». Joncaire joua un rôle capital dans les pourparlers qui aboutirent au traité de paix de 1701. Décrit comme un homme « courageux et arrogant, impitoyable et sans scrupules, haï et craint des Anglais dont il avait souvent découvert les intrigues et déjoué les plans²⁷ », Joncaire a été pendant plus de quarante ans un remarquable ambassadeur de l'influence française en Iroquoisie. Deux de ses fils, Philippe-Thomas et Daniel, se sont aussi illustrés comme interprètes militaires dans l'histoire de la colonie.

²⁶ Bacqueville de La Potherie, *op. cit.*, IV : 258.

²⁷ Yves F. Zoltvany, *DBC*, II : 133.

Il peut être intéressant de signaler que Louis-Thomas eut à son service une esclave de vingt-trois ans nommée Marie-Thérèse²⁸. Durant tout le régime français, les gouverneurs, les intendants, des hauts fonctionnaires, des juges, des commerçants, des militaires, des médecins, des notaires et même des religieux et des membres du clergé furent propriétaires d'esclaves. Outre les interprètes militaires des familles Hertel, Joncaire, Legardeur de Saint-Pierre et Godefroy de Saint-Paul qui pratiquaient intensément le commerce des fourrures, cinq interprètes de profession possédaient des esclaves. Il s'agit de Jacques Desbuttes-Saint-Martin, François Ménard, Maurice Ménard, Perthuis et Bonaventure Saint-Jean²⁹.

Il faut mentionner également au nombre des grands interprètes militaires les personnages suivants :

Paul Le Moyne de Maricourt (1663-1704), successivement major, sous-lieutenant et capitaine. Il participa à de nombreuses expéditions avec son frère, le célèbre Pierre Le Moyne d'Iberville. Il jouissait d'un très grand prestige auprès des Cinq-Nations. Quand les Iroquois venaient à Montréal, ils se rendaient d'abord chez Maricourt, et les gouverneurs dédommageaient l'officier-interprète pour son hospitalité.

Joseph Godefroy de Vieuxpont (1645-1716), capitaine de milice et grand ami de Frontenac. En 1674, ce dernier proposa au ministre de la Marine de nommer des interprètes pour les langues huronne et algonquine, ajoutant que «les sieurs Le Moyne et Vieux-Pont y [seraient] très propres³⁰». Godefroy lui servit d'interprète lors d'une conférence avec les Outaouais tenue à Montréal en 1682.

François Hertel (1642-1722), soldat à quinze ans, il participa à la défense de Trois-Rivières à maintes reprises. Captif des Iroquois, il connut les affres de la torture et réussit à s'évader au bout de deux ans. Par la suite, on l'employa souvent comme interprète.

Jean-Paul Legardeur (1661-1723) et son fils *Jacques* (1701 - 1755). Le père se signala surtout dans les pays d'en haut et participa à de nombreux coups de main. Sa compétence militaire, alliée à sa connaissance des langues indiennes, en faisait

²⁸ Marcel Trudel, *L'esclavage au Canada français* : 69.

²⁹ *Ibid.*, 147.

³⁰ Frontenac, *cité par* Hervé Biron, *DBC, II* : 262.

un officier digne de confiance dans l'Ouest où pendant trente ans il joua un rôle primordial. Son fils y séjourna neuf ans, et le gouverneur de Beauharnois écrivit que Jacques «connai[ssait] le sauvage mieux que les sauvages eux-mêmes, au témoignage de ceux-ci³¹». Il fut un des conseillers les plus compétents dans le domaine des affaires indiennes en Nouvelle-France.

On peut ajouter à cette liste le nom de *Jean-Amador Godefroy* (1649 - 1730), capitaine de la milice de Trois-Rivières, versé dans la langue des Algonquins, des Miamis et des Kiskakons, et celui de *Nicolas Jérémie* (1669 - 1732), enseigne dans les troupes d'Iberville avant d'être nommé lieutenant au fort Bourdon, à la baie d'Hudson.

L'armée du Marquis de Montcalm comptait en 1757 plus de 1 700 Indiens de tribus différentes et dix interprètes qui traduisaient les discours à tour de rôle pour que chaque tribu comprenne. L'interprétation simultanée n'existant pas à cette époque, il n'était pas rare que les palabres et les conférences durent plusieurs jours ou même plusieurs semaines. Les interprètes informaient aussi le Marquis des plaintes et exigences des indigènes. Le tableau III donne le nom de ces interprètes et celui des tribus auxquelles ils servaient d'intermédiaires³².

³¹ Charles de Beauharnois, *cité par* Donald Chaput, *DBC*, III : 404.

³² *RAPQ* (1923 - 1924) : 287-288.

Tableau IV

Les interprètes de l'armée de Montcalm

Interprètes	Tribus
Saint-Germain	Népissingues
Chateaufieux	Abénaquis
Perthuis La Force	Iroquois
Saint-Martin	Hurons
Launière	Micmacs
Farly	Têtes de boule
Saint-Jean	Outaouais
Chesne	Sauteux / Mississaugas
Destailly	Potéouatamis
Reaume	Folles-Avoines / autres

À la fin du XVII^e siècle, peu d'habitants de Québec parlaient l'anglais, mais Mathieu-François Martin de Lino (1657-1731) possédait cette langue et connaissait aussi le hollandais. Dans sa jeunesse, il avait fait un séjour de deux ans en Angleterre, et un autre en Hollande pour y étudier les langues de ces deux nations commerçantes, selon le désir de son père. À Québec, il avait presque acquis le statut d'interprète officiel auprès du gouverneur et de l'intendant, car pendant la guerre avec les colonies anglaises, il traduisait la correspondance et interrogeait les prisonniers anglais. Ce travail ne lui rapportait aucune rémunération, et on lui refusa même la commission accordée aux interprètes. Plus encore, son dévouement lui attira de sérieux ennuis.

Un jour, un marchand anglais du nom de John Nelson fut fait prisonnier à Port-Royal. Conduit à Québec, l'armateur obtint de Frontenac la faveur de circuler librement dans la ville. Il profita de sa liberté pour visiter les fortifications, en compagnie de Martin de Lino qui lui servait d'interprète, et transmit des renseignements à ses compatriotes. Il n'en fallut pas plus pour que Martin de Lino

soit soupçonné de complicité et de trahison. Repassé en France pour affaires, notre interprète bénévole fut arrêté dès son arrivée et incarcéré à la Bastille. Il y demeura six semaines. Dans une lettre adressée au ministre français de la Marine, Frontenac rappelle les états de service de l'inculpé :

... bien loin qu'il puisse être coupable de ce dont il [est] soupçonné, je dois lui rendre cette justice qu'il s'est toujours comporté avec fidélité dans toutes les occasions qui se sont présentées tant dans l'interprétation des lettres venues des Anglais que des papiers qu'on a trouvés, et qui ont été par lui traduits en français, nous ayant aussi depuis quatre ans servi d'interprète³³.

Cet incident ne devait cependant pas nuire à la carrière de Martin de Lino, car il reçut une seigneurie en Acadie et devint membre du Conseil souverain en 1702, conseiller en 1719 et garde du sceau du roi en 1727.

³³ Frontenac, *cité par* Pierre-Georges Roy, «La famille Martin de Lino», *BRH*, XLI (1935) : 258.

CONCLUSION

Cette rétrospective historique se proposait de retracer les origines de l'interprétation au Canada et de faire connaître quelques-uns des interprètes les plus éminents du régime français. Aux guides-interprètes autochtones, formés en France, ont progressivement succédé les interprètes-résidents européens qui s'enfonçaient dans les bois et vivaient en symbiose avec les indigènes. Ce groupe forma une institution pittoresque dans la colonie et servit surtout les intérêts des marchands. D'autre part, l'administration de la justice exigea que des «pigistes» connaissant les dialectes amérindiens, l'anglais ou le hollandais viennent faciliter les interrogatoires devant les tribunaux. Ces fonctionnaires à temps partiel annonçaient déjà les premiers traducteurs officiels du régime anglais. Quant aux officiers-interprètes, il s'agissait de militaires qui connaissaient les idiomes locaux et dont les missions officielles exigeaient d'eux qu'ils puissent négocier avec les autochtones.

La Barre, successeur de Frontenac, écrivit en 1682 «[qu'] une des personnes qui est la plus nécessaire au service du Roi en ce pays est un interprète³⁴». En effet, le rôle des interprètes sous le régime français ne se limitait pas à celui de «truchements» pour les langues. Ces mandataires des marchands et des autorités auprès des tribus remplissaient la double fonction de commis-voyageurs et d'ambassadeurs. Ils vécurent dans l'ombre des gouverneurs et des personnages éminents de nos annales. Leur profonde connaissance du milieu indigène en faisait des conseillers tout désignés pour les affaires indiennes.

Mais plus important encore fut leur rôle dans la rencontre de deux civilisations. Par leur commerce journalier avec les indigènes, les interprètes ont contribué largement à atténuer le choc des cultures. Chargés d'exercer une propagande active auprès des autochtones pour les engager à être ponctuels aux rendez-vous de traite ou pour défendre les intérêts politiques ou militaires des Français, les interprètes se trouvaient dans la nécessité d'établir des liens psychologiques avec l'homme du néolithique américain. Il leur fallait cultiver une profonde intelligence de la mentalité de l'indigène pour s'empêcher de sa vision du monde. Apprendre une langue, n'est-ce pas fondamentalement apprendre le langage d'une société, c'est-à-dire ses

¹ La Barre, cité par Hervé Biron, *DBC, II* : 263.

signes culturels, économiques et sociologiques? C'est à ce niveau que s'établissait la vraie communication, la véritable interprétation. L'interprète qui avait acquis le plus d'ascendant sur les Indiens n'était pas nécessairement celui qui possédait le mieux les langues amérindiennes, – bien que beaucoup fussent de remarquables polyglottes, – mais celui qui comprenait intimement l'âme indienne. Ayant su capter la confiance de l'Amérindien en établissant une communion d'esprit avec lui, les interprètes ont formé une sorte de «groupe tampon» entre deux civilisations mises brutalement en contact. La France choisit, pour des raisons économiques évidentes, de mener une politique d'alliances qui lui permettait d'étendre son influence à l'intérieur du continent américain et d'assimiler indirectement l'autochtone. L'interprète a été l'homme-clé de ces visées.

Cet intermédiaire a bien joué son rôle parce qu'il ne s'est pas contenté de traduire les langues indigènes, mais également la manière de penser, le mode de vie et la civilisation de l'Indien. Un des interprètes de cette période n'a-t-il pas mérité le surnom «d'homme double» et un autre, celui «d'homme deux fois»? C'est dire à quel point ils avaient su comprendre les indigènes et s'accorder à leur mentalité.

Cet idéal demeure vrai au XX^e siècle. L'interprète dans sa cabine ou le traducteur devant son texte ne doivent-ils pas interroger le contexte global du message pour pouvoir en «traduire» tous les éléments culturels et sociologiques? À la limite, l'interprète et le traducteur sont des ethnologues. Les conditions particulières dans lesquelles les interprètes ont exercé leurs fonctions sous le régime français font ressortir clairement cet aspect important de la profession.

Appendice I

LA MÉPRISE DE CHRISTOPHE COLOMB

Il existe une anecdote assez amusante sur la méprise de Colomb qui, par un curieux mélange de considérations géographiques, astronomiques et de spéculations mystiques, se croyait arrivé dans le voisinage de Cipangu, c'est-à-dire du Japon. Il se doutait si peu de fouler le sol d'un nouveau continent qu'il se pensait au pays du grand Khan, en Asie orientale. Une erreur de traduction contribua à le maintenir dans cette conviction. Ayant entendu quelques naturels parler de leur chef en guerre contre un nommé Cubanacan, Colomb traduisit ce mot par Kublai Khan, titre du grand Mongol d'après Marco Polo, et s'imagina fouler les terres de ce puissant souverain. Trompé par son imagination, il résolut même de lui envoyer des ambassadeurs au nombre desquels figuraient Rodrigo D'Ayamonte et Luis de Torres, ce dernier ayant été choisi parce qu'il connaissait l'hébreu, le chaldéen et l'arabe³⁵. De retour en Europe, Colomb demanda au roi Ferdinand l'autorisation d'emmener avec lui, dans son quatrième voyage, deux ou trois interprètes arabes au cas où il parviendrait jusqu'aux domaines du grand Khan ou de tout autre prince oriental parlant cette langue. Dans sa pensée, Cuba n'était qu'une presqu'île du continent asiatique. C'est pourquoi la Capitane, partie d'Europe en 1502, comptait à son bord un indien d'Hispaniola³⁶ qui dut agir comme interprète une fois l'équipage débarqué en Amérique, et trois Espagnols, interprètes en langue arabe.

¹ Charles-André Julien, *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle : III.*

² Ancien nom de l'île d'Haïti.

Appendice II

L'ÉCOLE BRÉSILIENNE

L'institution des interprètes-résidents existait au Brésil depuis le début du XVI^e siècle. Des coureurs de mer normands s'y étaient rendus avant l'exploration des îles Lucayes par Colomb, en 1492. Le navigateur dieppois Jean Cousin aurait abordé à l'embouchure de l'Amazone en 1488. Nous ignorons, cependant, presque tout de ces voyages. Les aventuriers en gardaient jalousement le secret pour ne pas révéler la provenance des produits ou animaux exotiques dont ils faisaient le commerce : bois de teinture ou brésil³⁷, perroquets (sachant déjà quelques mots de français, dit-on), peaux de léopard, singes, colibris, or, poivre et diverses autres marchandises qu'ils introduisaient sur les marchés d'Europe. Les navigateurs offraient en retour aux indigènes des pièces de toile et de drap, des articles de quincaillerie et de verroterie, des peignes, des miroirs et autres objets du même genre.

D'une course à l'autre, quelques Normands intrépides [...] restaient parmi les Sauvages, se formaient aux habitudes, à la langue de ces peuples, et entretenaient les relations de ceux-ci avec les commerçants qui parlaient le français. Ils s'emparaient si bien de l'esprit des tribus qui les adoptaient que les Portugais et les Espagnols ne prirent jamais pied sur ces rivages sans avoir à livrer des combats acharnés. À la longue, la transformation des coureurs de bois devint complète et les pilotes normands retrouvaient avec surprise chez certains Sauvages, des parents ou des concitoyens reportés morts ou perdus dans les forêts depuis longtemps³⁸.

¹ « Toute l'Europe occidentale pendant le Moyen Age appelait brésil les bois de teinture, et par un curieux hasard le nom de la production fut appliqué au pays producteur. » Charles-André Julien, *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle* : 304-305.

² Benjamin Sulte, « Les interprètes du temps de Champlain », *MSRC*, I, (1882 - 1883), section I : 50.

Or, c'est à cette «école brésilienne» qu'appartiennent les interprètes franco-canadiens du XVII^e siècle. Il peut donc être intéressant de tracer le portrait des truchements franco-brésiliens.

Il y eut au Brésil, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, un important mouvement de colonisation par des protestants français. Une classe d'interprètes-résidents, comparable à celle qui se créera au XVII^e siècle en Nouvelle-France, s'y est formée. Par leur caractère, leur mode de vie et leurs rôles d'intermédiaires et d'agents commerciaux auprès des indigènes, les truchements franco-brésiliens peuvent être considérés en quelque sorte comme les «précurseurs» des interprètes et coureurs de bois franco-canadiens. Sans prétendre, toutefois, qu'il existe un lien direct entre les deux groupes – bien qu'il soit avéré que certains interprètes et voyageurs de Nouvelle-France aient séjourné au Brésil avant de venir au pays, – nous savons que ces hommes ont adopté la même attitude bienveillante à l'égard des indigènes, exercé leur métier de la même manière et eu une influence politique et économique somme toute assez identique à celle des truchements d'ici.

Les interprètes du Brésil se recrutaient parmi les Normands et les Bretons – mais les textes font surtout état des premiers, – qui n'hésitaient pas à quitter leur patrie pour aller vivre au milieu des indigènes. Hommes indépendants, friands d'aventures, excentriques même, ils se fixaient dans une tribu, apprenaient la langue de leurs hôtes et se conformaient en tout point aux usages locaux. Tous prenaient femme dans le pays et beaucoup fondaient une famille. Leur bravoure, leur endurance et leur adresse soulevaient l'admiration des Brésiliens qui appréciaient au plus haut point les gestes d'éclat. Les truchements gagnaient facilement la faveur et la sympathie des aborigènes. Leur comportement contrastait singulièrement avec celui des conquérants qui s'imposaient par les armes. Au contraire de ces derniers, les interprètes savaient se faire accueillir et créer, dès les premiers contacts, un climat d'amitié. Leur turbulence et leur gaieté fébrile fascinaient les naturels. Ces qualités en faisaient les meilleurs intermédiaires entre Brésiliens et Français. Ils devenaient en quelque sorte les compatriotes d'adoption des Brésiliens et leur influence grandissait de jour en jour. Ces aventuriers contribuaient ainsi à atténuer l'impact de la rencontre de deux civilisations et à étendre l'influence politique de la France.

Il eût été facile, en augmentant le nombre des truchements, de fonder rapidement une véritable colonie en cet endroit : mais le gouvernement français d'alors se souciait bien peu de ces questions extérieures; les guerres d'Espagne et les guerres

de religion drainaient toutes ses ressources. Le capitaine Jean Parmentier, de Dieppe, saisit cependant l'importance du rôle de ces hommes dans les premiers contacts entre Français et Brésiliens.

Si le roi François I^{er}, écrivit-il, voulait tant soit peu lâcher la bride aux négociants français [c'est-à-dire aux interprètes] en moins de quatre à cinq ans ceux-ci auraient conquis l'amitié et assuré l'obéissance des peuples de ces nouvelles terres, et cela sans employer d'autres armes que la persuasion et les bons procédés³⁹.

Durant tout le XVI^e siècle, les truchements franco-brésiliens ont néanmoins joué un rôle indispensable aux côtés des facteurs maintenus en permanence par les commerçants dans des postes fortifiés pour organiser des séances d'échange et préparer les chargements à destination du vieux continent. Grâce aux bonnes relations que les interprètes entretenaient avec les tribus, les indigènes collaboraient de bon gré avec les négociants français. Dans le domaine des relations commerciales, leur apport fut primordial.

Le grand prestige que ces intermédiaires avaient auprès des primitifs est attribuable principalement à leur absence totale de morgue. Plus que les Espagnols et les Portugais, les interprètes normands possédaient le don de se concilier la sympathie des indigènes. Ce don se vérifiera aussi chez les Normands qui débarqueront plus tard sur les rives du Saint-Laurent. Il s'explique en partie par leur facilité à «s'accointer» avec les femmes du pays et tient surtout à leur grande facilité d'adaptation et d'assimilation, à leur esprit d'initiative et à leurs actes de bravoure. Les truchements exerçaient une telle emprise sur les indigènes que la seule qualité de Français avait la valeur d'un sauf-conduit auprès de certaines tribus, et les étrangers capturés ne l'ignoraient pas, car pour sauver leur vie, ils se déclaraient Français⁴⁰. L'accueil empressé que les Français recevaient des Brésiliens témoigne des bonnes relations que les truchements entretenaient avec ces derniers. Les

³ Jean Parmentier cité par Paul Gaffarel, *Histoire du Brésil français au seizième siècle* : 342-343.

⁴ Charles-André Julien, *op. cit.*, 182.

marins qui débarquaient au Brésil recevaient tous les soins de l'hospitalité la plus cordiale. On rapporte même que les femmes «poussaient parfois la prévenance jusqu'à leur offrir des membres humains soigneusement rôtis ou bouillis⁴¹ .» Par contre, les Brésiliens semblaient avoir voué une haine profonde aux Portugais et aux Espagnols qui affichaient partout «l'insolence de la tyrannie militaire⁴² .» Il ne fait donc aucun doute que la grande faveur dont jouissaient les interprètes normands et, par le fait même, tous les Français qui abordaient au Brésil, tenait à leurs procédés pacifiques et à leur théorie de l'assimilation à rebours.

Les interprètes franco-brésiliens ont cependant été sévèrement jugés tant par les autorités civiles que religieuses. On leur a reproché de renoncer à leur origine, de vivre en libertins, d'abandonner toute pratique religieuse et de prendre part, dans certaines circonstances, à d'horribles festins d'anthropophagie. Voici en quels termes un religieux espagnol, Joseph de Amchieta, décrit le comportement de ces hommes frustrés :

La vie des Français qui sont dans ce Rio est non seulement séparée de l'Église catholique, mais encore devenue sauvage; ils vivent comme les Indiens, mangeant, buvant, dansant et chantant avec eux, se peignant de leurs couleurs noires et rouges, se parant avec un caleçon, et finalement tuant leurs adversaires selon le rite des mêmes Indiens, et prenant des noms nouveaux comme eux, de manière qu'il ne leur manque rien sinon de manger chair humaine⁴³.

Jean de Léry, natif de Margelle, en France, a porté un jugement aussi dur lors de son passage dans les établissements de Villegaignon :

Quelques truchements de Normandie qui avoyent demeuré huict ou neuf ans en ce pays-là, pour s'accomoder à eux, menant une vie d'athéistes, ne se

⁵ Paul Gaffarel, *op. cit.*, 342.

⁶ *Ibid.*, 158.

⁷ Henri Hauser, «Les huguenots français au Brésil (1560-1584)», *BSHPPF*, 86 (avril-juin 1937) : 103.

polluoient pas seulement en toutes sortes de paillardises et vilénies parmi les femmes et les filles, mais aussi surpassoient les sauvages en inhumanité⁴⁴.

Il affirme même, avec horreur, avoir entendu certains d'entre eux se vanter d'avoir tué et mangé des prisonniers. On ne manquait donc pas de reprocher aux interprètes leur conduite relâchée et leur inhumanité. L'un d'eux avait incité des indigènes à tuer et manger un Allemand qui, pour échapper à la mort, se déclarait de nationalité française. Mais pouvait-on se passer de ces hommes? Leur méthode d'action n'était-elle pas, somme toute, préférable à celle des Portugais et des Espagnols? Ne rendirent-ils pas au commerce français d'inappréciables services? Un exemple servira à démontrer que sans le concours des truchements toute entreprise à but commercial ou toute tentative d'établissement était pratiquement vouée à l'échec. Il fallait compter avec ces hommes. Villegaignon, le vaillant chevalier de Malte chargé de fonder une colonie protestante au Brésil, tira une amère leçon de l'attitude rigide et intransigeante qu'il adopta à leur égard.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la Réforme protestante s'étendait rapidement à toute l'Europe. Face à l'opposition grandissante qu'ils rencontraient en France, les réformés conçurent le projet d'établir une colonie outre-mer pour y exercer librement leur culte. Le 12 juillet 1555, Nicolas Durant de Villegaignon, accompagné de six cents personnes, quitta la France pour le continent sud-américain. Parvenu à l'entrée de la baie de Guanabara, il décida d'établir ses gens sur une île située à environ un mille de la côte et y construisit un fort qu'il baptisa Fort Coligny.

Dès les premières semaines de son commandement, Villegaignon soumit ses hommes – d'anciens prisonniers pour la plupart – à une discipline rigide, presque militaire. Imbu de principes moraux, il proscrivit toute forme de libertinage et menaça même de mort quiconque s'unirait avec une indigène non baptisée. Mais les interprètes français établis de longue date dans cette contrée partageaient un tout autre point de vue. Ils s'étaient liés avec les Brésiliennes et vivaient librement parmi les naturels; ils ne concevaient pas pouvoir vivre autrement qu'à la manière de la population locale.

⁸ Charles-André Julien, *op. cit.*, 181-182.

On comprend facilement que les directives de Villegaignon n'eurent pas l'heur de leur plaire. Ce dernier allait à l'encontre d'habitudes déjà enracinées dans les moeurs des truchements. Un grand nombre d'entre eux avaient d'ailleurs, dès le début, refusé de se ranger sous son commandement, préférant se retirer sur le continent plutôt que de se soumettre à un chef aussi autoritaire. Malgré le départ de ces hommes indispensables à la réalisation de son oeuvre, Villegaignon refusa de faire preuve de tolérance et d'adoucir ses exigences. Le mécontentement grandissait de jour en jour parmi les truchements et les colons.

Bientôt la situation devint intolérable et tourna à la révolte. Les rebelles se regroupèrent, et leur chef fut un interprète normand, au pays depuis sept ans. Vivant ouvertement en concubinage avec une Brésilienne, il reçût l'ordre, sous peine de mort, d'épouser sa compagne ou de rompre sur-le-champ toute relation avec elle. Il refusa d'obtempérer à cet ultimatum. Profondément attaché à cette femme dont il avait d'ailleurs eu plusieurs enfants, il ne voulait ni la quitter, ni s'unir à elle par les liens du mariage. Les raisons exactes de son refus demeurent obscures. Mais il semble que le conflit se soit cristallisé autour de ce cas.

L'exaspération étant parvenue à son comble, l'interprète fit miroiter aux yeux de ses amis de l'île les charmes de la vie en tribu. Il n'eut aucune difficulté à entraîner à sa suite une trentaine de mécontents. Partageant la même soif de vengeance, les rebelles tramèrent un complot d'empoisonnement contre la personne de Villegaignon. En février 1556, la conjuration fut cependant découverte par trois Écossais chargés de la garde personnelle du vice-amiral⁴⁵.

Nous avons sceu que ce [complot] avoit été conduit par un truchement, lequel avoit été donné audict seigneur [Villegaignon] par un gentil-homme normand, qui avoit accompagné ledict seigneur jusques en ce lieu. Ce truchement estoit « marié » avec une femme sauvage, laquelle il ne vouloit ny la laisser ny la tenir pour femme. Or ledict sieur de Villegaignon, en son commencement,

⁹ Lorsque le complot fut dévoilé, le meneur se trouvait sur le continent et put échapper au châtement que lui réservait le vice-amiral. Mais quatre de ses compagnons n'eurent pas la même chance et furent mis aux fers et condamnés. Le chef de la conjuration entraîna dans sa fuite vingt à vingt-cinq autres truchements. Nicolas Barré, *cité par* Paul Gaffarel, *op. cit.*, 384.

réglâ sa maison en homme de bien et craignant Dieu, deffendant que nul homme n'eust affaire à ces chienes sauvages, si l'on ne les prenoit pour femme et sur peine de mort. Ce truchement avoit vescu (comme tous les autres vivent) en la plus grande abomination de vie Épicurienne, qu'il est impossible de raconter : sans Dieu, sans foy ny loy, l'espace de sept ans. Pourtant luy faisoit mal de délaisser sa putain, et vie supérieure, pour vivre en homme de bien et compagnie de chrestiens⁴⁶.

Ce jugement sévère et peu charitable de Nicolas Barré nous laisse deviner qu'il s'agissait surtout d'un conflit d'ordre moral opposant les truchements à Villegaignon. Ces questions morales échauffaient rapidement les esprits à l'époque. Mais il est aussi permis de croire, comme le suggère Charles-André Julien, que l'opposition des truchements n'avait peut-être pas exclusivement des causes morales, «mais qu'elle marquait la réaction des individualismes menacés par une autorité qui risquait d'empiéter sur les tribus à leur détriment⁴⁷.» Ces hommes n'avaient-ils pas choisi d'exercer leur influence sur les Brésiliens en renonçant à leur origine européenne et en adoptant le mode de vie des populations locales? En s'opposant à Villegaignon, les interprètes voulaient-ils préserver leur indépendance et leur monopole des rapports avec les indigènes?

Mettant à profit leur ascendant sur les tribus, les insurgés s'employèrent à détériorer le plus possible les relations entre Français et autochtones, ce qui eut de graves répercussions.

La désertion en masse des interprètes normands fut très préjudiciable aux intérêts français à cet endroit : elle privait ces derniers du concours d'hommes habitués à la façon de vivre et aux moeurs des Brésiliens, qui comprenaient la langue et qui servaient d'intermédiaires⁴⁸.

¹⁰ Nicolas Barré *cité par* Paul Gaffarel, *op. cit.*, 383.

¹¹ Charles-André Julien, *op. cit.*, 202.

¹² Paul Gaffarel, *op. cit.*, 199-222.

La fuite des truchements n'est pas la seule cause de l'échec du chevalier de Malte dans la baie de Guanabara, mais elle porta un coup fatal à l'embryon de colonie de l'Île-aux-Français. En perdant l'appui des interprètes, Villegaignon perdait du coup son principal moyen d'action sur les tribus et s'isolait davantage dans une contrée sauvage. Après l'échec du projet de colonisation, les interprètes normands prolongèrent la présence française au Brésil pendant presque un demi-siècle⁴⁹, grâce à leur habileté à se ménager la sympathie de la population aborigène et à des alliances profitables.

Les historiens sont unanimes à reconnaître l'apport fondamental des truchements dans la connaissance du Brésil acquise par la France à cette époque. Établis à demeure dans le pays, les interprètes connaissaient bien les croyances, les coutumes et les pratiques secrètes qui s'évalaient parfois sur plusieurs années, comme la captivité et le sacrifice des prisonniers⁵⁰. Ils étaient de précieux agents de renseignements ethnographiques. Ces informations nous ont été transmises par Nicolas Barré, secrétaire de Villegaignon, Jean de Léry, le cordelier Thevet – qui ne séjourna cependant que trois mois au Brésil – et par le grand Michel de Montaigne, qui vivait en Guyenne où se fixaient bon nombre d'aventuriers du Brésil.

L'essayiste eut, comme informateur, un truchement, «un homme qui avait demeuré dix ou douze ans en cet autre monde, qui a été découvert en notre siècle, en l'endroit où Villegaignon prit terre, qu'il surnomma la France Antarctique⁵¹.» À en juger par la description enthousiaste qu'il a laissée du bon sauvage américain⁵², il semblerait que le truchement lui ait donné une image embellie de la réalité, s'appliquant à mettre en évidence les qualités de ses anciens hôtes et à passer sous silence leur défauts. «Or je trouve qu'il n'y a rien de barbare et de sauvage en cette nation⁵³,» écrit Montaigne. Son émouvante apologie de la vie primitive n'a rien d'un tableau repoussant. L'auteur des *Essais* fut aussi charmé par la beauté de la langue

¹³ Marcel Trudel, *Les vaines tentatives* ; 192.

¹⁴ Charles-André Julien, *op. cit.*, 384.

¹⁵ Michel de Montaigne, *Les Essais*, I : 259.

¹⁶ *Ibid.*, 263-264.

¹⁷ *Ibid.*, 262.

indigène aux sonorités douces et agréables, «retirant aux terminaisons grecques⁵⁴.» En 1562, il eut l'occasion de discuter à Rouen avec trois indigènes. Mais, malheureusement, cet entretien ne lui apporta pas tout le plaisir qu'il en escomptait, étant donné la piètre performance de l'homme «simple et grossier⁵⁵» qui lui servait d'interprète : «J'avais un truchement qui me suivait si mal et qui était si empêché à recevoir mes imaginations par sa bêtise, que je n'en pus tirer guère de plaisir⁵⁶.»

En somme, les truchements du Brésil furent peut-être des hommes frustrés et certains de médiocres interprètes, comme nous le laisse deviner Montaigne, mais ils furent d'intrépides aventuriers et des informateurs incomparables sur le Brésil. Nous leur devons en outre d'avoir introduit dans la langue de nombreux mots brésiliens qui contribuèrent à enrichir et à colorer le vocabulaire français. En empruntant les dénominations locales, habillées aujourd'hui d'une orthographe française ils nous ont transmis les noms du *tapir*, du *sagouin*, de *l'ara*, du *toucan*, de *l'acajou*, de *l'ananas*, du *manioc*⁵⁷, et combien d'autres désignations tupi et guarani.

Ce portrait des interprètes franco-brésiliens serait incomplet si on ne mentionnait pas qu'à leurs moments perdus, ils s'adonnaient à l'élevage de perroquets «bilingues» très recherchés en Europe. Les plus estimés de ces oiseaux se nommaient dans le pays *aiourous*. Jean de Léry en reçut un fort doué pour les langues, semble-t-il : «Il professait si bien tant le sauvage que le Français qu'en ne le voyant pas, vous n'eussiez sceu discerner sa voix de celle d'un homme⁵⁸». Ce perroquet avait eu un maître de langues vraiment extraordinaire comme on n'en trouve plus de nos jours!

Voilà, en résumé, quelle était cette «école» des interprètes du Brésil. Les premiers truchements de la Nouvelle-France leur ressemblent à bien des points de vue.

¹⁸ *Ibid.*, 271.

¹⁹ *Ibid.*, 261.

²⁰ *Ibid.*, 272.

²¹ Paul Gaffarel, *Histoire de la découverte de l'Amérique* : 346.

²² *Id.*, *Histoire du Brésil français au seizième siècle* : 78-79.

Appendice III

QUATRE TRADUCTIONS EN LANGUES INDIGÈNES

Afin de donner un aperçu du peu de rapport que les langues indiennes avaient entre elles, le jésuite Sébastien Rasles transcrivit, dans une lettre destinée à son frère¹, la première strophe de l'hymne *O salutaris Hostia* traduite en quatre langues. Trois de celles-ci – l'abénaquis, l'algonquin et l'illinois – appartiennent à la famille algique, tandis que la quatrième, le huron, fait évidemment partie du groupe linguistique huron-iroquois. Le même religieux donna à cette strophe la traduction française suivante : «O Hostie salutare, qui es continuellement immolée, et qui donnes la vie, toi par qui on entre dans le Ciel, nous sommes tous attaqués, ça fortifie-nous».

Langue abénaquise

Kighist 8i-nuanur8inns²
Spem kik papili go ii damek
Nemiani 8i k8idan ghabenk
Taha saii grihine.

Langue algonquine

K8erais Jesus teg8senam
Nera 8eul ka stisian
Ka rio vllighe miang
Vas mama vik umong.

¹ Sébastien Rasles, relation de 1723, *RJ*, LXVII : 146, 148.

² Ce signe qu'on retrouve dans les écrits de cette époque se prononce «ou».

Langue illinoise

Pekiziane manet 8e
Piaro nile hi Nanghi
Keninama 8i 8 Kangha
Mero 8inang 8siang hi.

Langue huronne

Jes8s 8to etti x'ichie
8to etti skuaalichi-axe
J chierche axara8ensta
D'aotierti xeata-8ien.

Appendice IV

GLOSSAIRE ANGLAIS-FRANÇAIS
DES TRIBUS INDIGÈNES¹

A. –	Algonkian Family	Famille algique
	Abenaki	Abénaquis
	Algonkin	Algonquin ²
	Algonquin	
	Attikamegue	Attikamegue
	Whitefish Nation	Poisson-Blanc
	Chippewa	Sauteux
	Ojibwa	Ojibwé
	Cree	Cri
	Fox	Renard
	Illinois	Illinois
	Iroquet	Iroquet
	Mahican	Mohican
	Mohican	Loup
	Malecite	Malécite
		Etchemin
	Miami	Miami
	Micmac	Micmac
		Souriquois
		Gaspésien
		Miscouien
	Montagnais	Montagnais
	Nipissing	Népissingue

¹ *DBC*, I : 12-16; III : xxxiii-xlv. Cette liste n'est pas exhaustive et se limite aux deux principales familles, c'est-à-dire algique et huronne-iroquoise.

² La transcription «algonkin» est employée à tort pour désigner indistinctement la tribu et la famille linguistique. Elle est à rejeter pour éviter la confusion. On trouve aussi en anglais la forme *Algonquian* et en français, «algonquienne».

	Nebicerini
	Sorcier
	Puant
Ojibwa (v. Chippewa)	
Ottawa	Outaouais
Passamequoddy	Pesmocody
Penobscot	Pentogouet
Potawatomi	Potéouatami
Sokoki	Socoquis
Wabanaki Confederacy	Confédération abénaquise ³
Weskarini	Petite Nation
Whitefish Nation (v. Attikamegue)	

B. – Iroquian Family

Famille huronne-iroquoise

Cat Nation	Erié Nation du Chat
Conestoga (v. Mingua)	
Cayuga	Goyogouin
Five Nation Confederacy	Ligue des Cinq-Nations ⁴ Confédération des Cinq-Nations
Huron	Huron
Mingua	Andaste
Conestoga	Andastogue
Susquehannah	
White Mingua	
Mohawk	Agnier
Neutral	Neutre

³ Comprend les Malécites, les Micmacs, les Pesmocodys, les Pentogouets, les Canibas et les Socoquis.

⁴ Réunit les tribus des Goyogouins, Agniers, Onneiouts, Onontagués et Tsonnontouans.

Oneida	Onneiout
Onondoga	Onontagué
Seneca	Tsonnontouan
Susquehannah (v. Mingua)	
Tobacco Nation	Pétun
	Pétuneux
White Mingua (v. Mingua)	

SIGLES

BRH	Bulletin des recherches historiques
BSHPF	Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français
DBC	Dictionnaire biographique du Canada
MSRC	Mémoires de la Société royale du Canada
RAPQ	Rapport de l'archiviste de la province de Québec
RHAF	Revue d'Histoire de l'Amérique française
RJ	Relations des Jésuites (éd. Thwaites)

BIBLIOGRAPHIE

- Bacqueville de la Potherie, Claude Charles (1722), *Histoire de l'Amérique septentrionale*, Paris, [éditeur?], 4 vol.
- Barbeau, Marius (1960), *Huron-Wyandot Traditional Narratives in Translations and Native Texts*, Bulletin du Musée national du Canada, 165, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- Barbeau, Marius (1961), *The Language of Canada in the Voyages of Jacques Cartier*, Bulletin du Musée national du Canada, 173, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- Barbeau, Marius (1962), «Dialectes huron-iroquois», *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 16, 178-183.
- Barbeau, Marius (1966), *Comment on découvrit l'Amérique*, Montréal, Beauchemin.
- Baudry, René (1968), *Marc Lescarbot*, coll. «Classiques canadiens», 32, Ottawa, Fides.
- Bélanger, René (1971), *Les Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent*, Presses de l'Université du Québec.
- Biggar, H.P. (1901), *The Early Trading Companies of New France. A Contribution to the History of Commerce and Discovery in North America*, University of Toronto Library.
- Biggar, H.P. (1913), *Les précurseurs de Jacques Cartier 1497-1534, collection de documents relatifs à l'histoire primitive du Canada*, Ottawa, Publication des Archives publiques du Canada.
- Biggar, H.P. (1930), *A Collection of Documents Relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval*, Ottawa, Public Archives of Canada.
- Bonnault, Claude de, «Le Canada militaire, état provisoire des officiers de milice de 1641 à 1760», *Rapport de l'archiviste de la province de Québec (1949-1951)*, 261-527.

- Bonnault, Claude de, (1950), *Histoire du Canada français (1534-1763)*, (Première série: études coloniales), Presses Universitaires de France.
- Boucher, Pierre (1964), *Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, Société historique de Boucherville.
- Bréard, Charles et Paul (1889), *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rouen, A. Lestringant.
- Butterfields, Consul Willshier (1898), *Brulé's Discoveries and Explorations*, Cleveland, Helman Taylor.
- Canada, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Direction des levés et de la cartographie (1969), *Atlas et toponymie du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- Cartier, Jacques (1968), *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542, suivis d'une biographie de Jacques Cartier par René Maran*, Paris, éd. Anthropos.
- Casson, François Dollier de (1868), *Histoire du Montréal 1640-1672*, Mémoires de la Société historique de Montréal, Quatrième livraison, Montréal.
- Champlain, Samuel de (1870), *Oeuvres de Champlain*, (Publiées sous le patronage de l'université Laval par l'abbé C.-H. Laverdière), 2e éd., Québec, 6 vol. [Pagination continue].
- Champlain, Samuel de, *The Works of Samuel de Champlain*, Edition of H.P. Biggar, The Champlain Society, Toronto, 1922-1935, 6 vol.
- Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France recueillis aux Archives de la Province de Québec ou copiés à l'étranger*, Québec, imprimerie A. Côté, 1883-1885, 4 vol.
- Côté, Jean (1961-1962), «L'institution des donnés», *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 15, 344-378.

- Cranston, J.H. (1969), *Étienne Brûlé, Immortal Scoundrel*, Toronto, The Ryerson Press.
- Daviault, Pierre (1941), «Traducteurs et traduction au Canada», *Mémoire de la Société royale du Canada*, Section I, 67-87.
- Decelles, A.D. (1915), «La langue française hors de France», *Mémoire de la Société royale du Canada*, Section I, 265-279.
- Desrosiers, Léo-Paul (1939), *Commencements*, Montréal, éd. de l'A.C.F.
- Desrosiers, Léo-Paul (1947), *Iroquoisie*, Montréal, Les études de l'institut d'histoire de l'Amérique française.
- Dictionnaire biographique du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, I [1000-1700] (1967), II [1701-1740] (1969), III [1741-1770] (1974).
- Dionne, N.E., «La traite des pelleteries sous Champlain», *Le Canada-Français*, 3 (1890), (556-571), 675-691; 4 (1891), 5-25.
- Dionne, N.E., *Samuel de Champlain. Fondateur de Québec et Père de la Nouvelle-France. Histoire de sa vie et de ses voyages*, Québec, A. Côté, I, 1891, II, 1906.
- Douville, R., Casanova, J.-D. (1964), *La vie quotidienne en Nouvelle-France. Le Canada, de Champlain à Montcalm*, Paris, Hachette.
- Douville, R., Casanova, J.-D. (1967), *La vie quotidienne des Indiens du Canada à l'époque de la colonisation française*, Paris, Hachette.
- Dubé, Jean-Claude (1969), *Claude-Thomas Dupuy, intendant de la Nouvelle-France 1678-1738*, Montréal, Fides.
- Ducharme, A.-Émile (1961), «Études généalogiques. Olivier Letardif», *Mémoire de la Société généalogique canadienne-française*, 12 (janvier), 4-20.
- Fleury, Serge (1960), *Les bâtisseurs*, France, Mame.

Fortin, Alphonse (1945), *Les grands noms oubliés de notre histoire*, Montréal, Fides.

Frontenac, Louis Buade, comte de, «Correspondance échangée entre la Cour de France et le gouverneur de Frontenac», *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, (1926-1927), 1-144, (1927-1928), 1-211, (1928-1929), 247-384.

Gaffarel, Paul (1875), *Histoire de la Floride française*, Paris, Librairie de Fermin-Didot.

Gaffarel, Paul (1878), *Histoire du Brésil français au seizième siècle*, Paris, Maisonneuve frères.

Gaffarel, Paul (1892), *Histoire de la découverte de l'Amérique*, Paris, Arthur Rousseau, 2 vol.

Gosselin, Auguste (1905), *Jean Nicolet et le Canada de son temps*, Québec.

Gosselin, Amédée (1923), «Olivier Letardif Juge-prévôt de Beaupré», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section I, série III (mai), 1-16

Godbout, Archange (1934), *Les Pionniers de la région trifluvienne*, (Première série, 1634-1647), Trois-Rivières.

Godbout, Archange (1958), «Origine d'Olivier Letardif», *Mémoire de la Société généalogique canadienne-française*, 9 (juillet-août), 151.

Hauser, Henri (1937), «Les huguenots français au Brésil (1560-1584), d'après les documents portugais», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 86 (avril-juin), 93-115.

Hoffman, Bernard G. (1961), *Cabot to Cartier. Sources for a Historical Ethnography of Northeastern North America 1497-1550*, University of Toronto Press.

Innis, Harold Adam, *The Fur Trade in Canada*, Revised edition, University of Toronto Press, [1970].

- Julien, Charles-André (1946), *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle*, coll. «Colonies et Empires», Paris, Presses universitaires de France.
- Lacour-Gayet, Robert, *Histoire du Canada*, coll. «Les grandes études historiques», Paris, Fayard, [1966].
- Lacoursière, J., Provencher, J., Vaugeois, D. *Canada-Québec Synthèse historique*, Montréal, éditions du Renouveau Pédagogique, [1969].
- Lafleur, Normand, *La vie traditionnelle du coureur de bois aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Leméac, [1973].
- Le Caron, Joseph, *Au Roy sur la Nouvelle France*, Pamphlet de 23 pages publié en 1626, Photocopie aux Archives publiques du Canada.
- Le Clercq, Chrestien (1691), *Nouvelle relation de la Gaspésie, qui contient les moeurs & la religion des sauvages Gaspésiens Porte-Croix, adorateurs du soleil & d'autres peuples de l'Amérique septentrionale, dite le Canada*, Paris, Amable Auray.
- Le Clercq, Chrestien (1691), *Premier Etablissement de la foy dans la Nouvelle France*, Paris, Amable Auray, 2 vol.
- Margry, Pierre [éditeur], *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754)*, Paris, D. Jouast, 1879-1888, 6 vol.
- Massicotte, Édouard-Zotique (1919), *Répertoire des arrêts, édits, mandements, ordonnances conservés dans les Archives du Palais de Justice de Montréal, 1640-1760*, Montréal.
- Massicotte, Édouard-Zotique (1928), «Les interprètes à Montréal sous le régime français», *Bulletin des recherches historiques*, 34, 140-150.
- Massicotte, Édouard-Zotique (1933), «Mémento historique de Montréal 1636-1760», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section I, 3^e série, 27, 117.

- Massicotte, Édouard-Zotique (1934), «La famille Marsolet de Saint-Aignan», *Bulletin des recherches historiques*, 40 (juillet), 385-409.
- Mitchell, Estelle (1967), *Messire Pierre Boucher*, Montréal, Beauchemin.
- Mondoux, Soeur (1948), «Les "hommes" de Montréal», *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 1 (juin), 59-80.
- Montaigne, Michel de, *Les Essais*, coll. «Livre de poche», Paris, Gallimard, [1965], 3 vol.
- Nish, Cameron (1968), *Les Bourgeois-gentilshommes (1729-1748)*, Montréal, Fides.
- Perrot, Nicolas (1973), *Mémoire sur les moeurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, (Réimpression de l'édition du R.P. J. Tailhan), Montréal, éd. Elysée.
- Rouillard, Eugène (1906), *Noms géographiques de la province de Québec et des provinces Maritimes empruntés aux langues sauvages*, Québec, éd. Marcotte.
- Rousseau, Jacques (1958), «Ces gens qu'on dit sauvages», *Les Cahiers des Dix*, 23, 53-90.
- Roy, Antoine (1930), *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*, Paris, Jouve.
- Roy, Joseph-Edmond (1884), *Guillaume Couture, premier colon de la Pointe-Lévy*, Lévis, Mercier Libraires-imprimeurs.
- Roy, Joseph-Edmond, *Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Lévis, Imprimerie de la Revue du notariat, 1899-1902, 4 vol.
- Roy, Pierre-Georges, «Tableau des sauvages qui se trouvent à l'armée du Marquis de Montcalm le 28 juillet 1757», *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, (1923-1924), 287-288.

- Roy, Pierre-Georges (1935), «La famille Martin de Lino», *Bulletin des recherches historiques*, 41, 256-293.
- Sagard, Gabriel (1865), *Le grand voyage du pays des Hurons, situé en l'Amérique vers la Mer douce, ès derniers confins de la Nouvelle-France, dite Canada, avec un dictionnaire de la langue huronne pour la commodité de ceux qui ont à voyager dans le pays, et n'ont l'intelligence d'icelle langue*, Paris, Edwin Tross, 2 vol.
- Sagard, Gabriel (1866), *Histoire du Canada et voyages que les Frères mineurs Récollets y ont faits pour la conversion des infidèles depuis l'an 1615, avec un dictionnaire de la langue huronne*, Paris, Edwin Tross, 4 vol.
- Séguin, Robert-Lionel, *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, coll. «Connaissance», Montréal, Leméac, [1972], 2 vol.
- Séguin, Robert-Lionel (1973), *Ethnologie québécoise I*, coll. «Cahiers du Québec», Montréal, éd. H.M.H.
- Sulte, Benjamin, «Jean Nicolet», *L'Opinion Publique*, 23 (octobre 1873), 508; 6 (novembre 1873), 540; 13 (novembre 1873), 544.
- Sulte, Benjamin (1880), «Un mariage d'autrefois», *Revue de Montréal*, 1, 357-362.
- Sulte, Benjamin, «Les interprètes du temps de Champlain», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section I (1882-1883), 53-66.
- Sulte, Benjamin, *Histoire des Canadiens français, 1608-1880*, Montréal, 1882-1884. 8 vol.
- Sulte, Benjamin (1907), «Etienne Brûlé», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section I, 97-126.
- Sulte, Benjamin (1910), «Jean Nicolet et la découverte du Wisconsin», *La Revue Canadienne*, 6, 148-155; 331-342; 409-420.

- Sulte, Benjamin (1911), «Les coureurs de bois au lac Supérieur», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section I, 249-255.
- Sulte, Benjamin (1915), «La mort de Champlain», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section I, 15-30.
- Sulte, Benjamin, *Mélanges historiques: études éparses et inédites*, (édités par Gérard Malchelosse), Montréal, (1918-1934), 21 vol.
- Tessier, Albert (1934), *Les Trois-Rivières: quatre siècles d'histoire 1535-1935*, Trois-Rivières.
- The Jesuit Relations and Allied Documents, Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France 1610-1791*, (Edited by Reuben Gold Thwaites), Pageant Book, 1959, 73 vol.
- The Voyages of Jacques Cartier*, Published from the Originals with Translations, Notes and Appendices by H.P. Biggar, Ottawa, Publications of the Public Archives of Canada, No 11, 1924.
- Tremblay, Jules (1915), «La Sépulture d'Etienne Brûlé», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section I, 145-164.
- Trudel, Marcel (1960), *L'esclavage au Canada français: histoire et conditons de l'esclavage*, Les Presses de l'Université Laval.
- Trudel, Marcel (1961), *Atlas historique du Canada français*, Les Presses de l'Université Laval.
- Trudel, Marcel (1964), «Les premiers balbutiements du bilinguisme, 1534-1634», *Canadian Historical Association. Annual Report*, 1-8.
- Trudel, Marcel, *Histoire de la Nouvelle France*, Montréal, Fides, I [Les vaines tentatives] (1963); II [Le comptoir] (1966).
- Trudel, Marcel (1968), *Initiation à la Nouvelle-France*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston.

Vacher-Desvernais, Jean (1972), «Canadianismes d'hier et d'aujourd'hui», *Bulletin de l'association pour le bon usage du français dans l'administration*, 7 (juillet), 45-58.

Vachon, André (1968), *Éloquence indienne*, coll. «Classiques canadiens», 34, Montréal, Fides.

